



NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission du programme,
du budget et de l'administration****Premier rapport: Questions financières****Table des matières**

	<i>Page</i>
Programme et budget pour 2000-01 (Première question à l'ordre du jour)	1
Compte du budget ordinaire et Fonds de roulement	1
Programme et budget pour 2002-03 (Deuxième question à l'ordre du jour)	2
Recouvrement des contributions depuis le 1 ^{er} janvier 2002	2
Traitement de l'excédent pour 2000-01	3
Fonds pour les systèmes informatiques (Troisième question à l'ordre du jour).....	19
Fonds pour le bâtiment et le logement (Quatrième question à l'ordre du jour)	22
Locaux du bureau régional de l'OIT pour les Amériques (Lima).....	22
Espace de bureaux supplémentaire au siège	26
Suite donnée au rapport du Vérificateur intérieur en chef des comptes pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2000 (Cinquième question à l'ordre du jour)	31
Rapport du Vérificateur intérieur en chef des comptes pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2001 (Sixième question à l'ordre du jour)	32
Programme et budget pour 2002-03: réserve pour les réunions techniques (Septième question à l'ordre du jour).....	33
Délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail (Huitième question à l'ordre du jour)	36
Exécution du programme de l'OIT, 2000-01 (Neuvième question à l'ordre du jour).....	36

Autres questions financières (Dixième question à l'ordre du jour).....	45
Dispositions financières relatives à une question urgente inscrite à l'ordre du jour de la 91 ^e session (juin 2003) de la Conférence internationale du Travail, concernant un système plus sûr d'identification des gens de mer.....	45
Documents du Conseil d'administration.....	46

Annexes

I. Introduction du Directeur général au document GB.283/PFA/2/2.....	49
II. Utilisation proposée de l'excédent de l'exercice biennal 2000-01.....	55
III. Observations supplémentaires du groupe des employeurs sur le document GB.283/PFA/9...	56

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 12 et 13 mars 2002, sous la présidence de M. J.-J. Elmiger (représentant du gouvernement de la Suisse). M. B. Botha (porte-parole des employeurs) a été nommé rapporteur.

Programme et budget pour 2000-01 (Première question à l'ordre du jour)

Compte du budget ordinaire et Fonds de roulement

2. La commission a été saisie d'un document ¹ contenant des informations sur le compte du budget ordinaire pour 2000-01 et la situation du Fonds de roulement au 31 décembre 2001.
3. M. Botha, parlant au nom du groupe des employeurs, s'est déclaré satisfait du document du Bureau, puis a appelé l'attention sur l'annexe II, qui contient des précisions sur le compte d'ajustement des recettes pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2001. Il serait utile que le Bureau fournisse quelques renseignements concernant les intérêts perçus sur l'excédent temporaire de trésorerie et sur les autres intérêts.
4. M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a rappelé que le document dont était saisie la commission était un document d'information et qu'il confirmait la gestion sage du budget de l'Organisation. Il n'y a eu aucun virement entre les différentes rubriques budgétaires, ce qui montre que le budget était bien étudié et que sa mise en œuvre correspond aux engagements et aux orientations pris collectivement. Comme les employeurs, le groupe des travailleurs souhaiterait lui aussi plus de précisions sur les «autres intérêts» figurant au tableau de l'annexe II du document. Le non-paiement des contributions par 28 Etats Membres est un véritable sujet d'inquiétude. Il s'agit pour beaucoup de pays les moins avancés dont la situation économique ne cesse de se détériorer. Les travailleurs souhaiteraient savoir si ces Etats Membres ont fait l'objet d'une démarche personnalisée, car ils craignent que certains pays ne deviennent des «bras morts» de l'Organisation, en rupture quasi totale avec celle-ci, en ce qui concerne à la fois les contributions mais aussi les activités menées. S'agissant de pays plus riches, on peut se demander si cette attitude ne relève pas d'un certain manque d'empressement à s'acquitter des contributions.
5. Le représentant du Directeur général (le Trésorier et contrôleur des finances) a indiqué que les intérêts sur l'excédent temporaire désignent les intérêts perçus lorsque les recettes, provenant des contributions reçues qui ne sont pas immédiatement affectées à des dépenses, sont placées sur des comptes bancaires de dépôt à court terme. Le Règlement financier dispose que 60 pour cent de ces intérêts doivent être portés au crédit du système d'incitation au prompt règlement des contributions, les 40 pour cent restants devant être inscrits dans les recettes accessoires. Les «autres intérêts» concernent les recettes au titre des soldes non imputés payables aux Etats Membres.
6. M. Blondel a fait une observation très pertinente au sujet du nombre des Etats Membres qui ont perdu le droit de vote. En fait, le tableau est encore plus sombre que ne l'indique le document du Bureau qui fait apparaître la situation au 31 décembre, vu qu'au 1^{er} janvier les arriérés de contributions de plusieurs autres Etats Membres atteignaient un montant

¹ Document GB.283/PFA/1.

supérieur à la somme des contributions dues pour les deux années précédentes. Cela dit, nombre d'Etats Membres versent souvent leurs arriérés en juin, juste avant la Conférence, afin de recouvrer le droit de vote. En vertu du Règlement financier, le Directeur général doit informer chaque Etat Membre qu'il est sur le point de perdre son droit de vote, et cela a été rappelé juste avant la fin de l'année aux Membres qui se trouvaient dans cette situation. Lors de discussions récentes qui ont eu lieu au Bureau sur cette question, il a été décidé que les directeurs régionaux devraient avoir des contacts plus étroits avec ces Etats Membres en ce qui concerne l'état de paiement de leurs contributions.

7. Le représentant du gouvernement de la France a rappelé qu'à la dernière session du Conseil d'administration le Bureau a été invité à faire parvenir plus tôt les documents de la commission. Il est très encourageant de constater que cela a été fait et le Bureau doit être félicité de cet effort.

8. *La commission a pris note du document du Bureau.*

Programme et budget pour 2002-03 (Deuxième question à l'ordre du jour)

Recouvrement des contributions depuis le 1^{er} janvier 2002

9. La commission était saisie d'un document² et d'un addendum³ qui donne le détail des contributions reçues du 1^{er} janvier au 8 mars 2002.
10. Le Trésorier a déclaré que, depuis le 8 mars, des versements ont été reçus de deux Etats Membres: 185 163 francs suisses de la Suisse, ce qui signifie que la totalité de sa contribution a été versée pour 2002, et 11 617 francs suisses pour la République centrafricaine, dont 11 381 francs suisses correspondent à des arriérés de contributions et le solde de 236 francs suisses représente une partie de sa contribution pour 2001.
11. M. Blondel, tout en se félicitant des contributions versées depuis la date de rédaction du document, a fait remarquer que 37 Etats Membres avaient maintenant perdu le droit de vote du fait qu'ils avaient plus de deux ans de retard dans le paiement de leurs contributions. S'il s'agit pour certains de pays ayant de véritables difficultés financières, d'autres sont plus à l'aise, et l'on peut se demander si ces pays ne mettent pas délibérément des distances avec l'OIT. S'agissant des arriérés de contributions, il s'agit malheureusement d'une question quasiment rituelle, mais à dates correspondantes la situation s'est dégradée par rapport à l'année dernière, et l'arriéré de contributions s'élève maintenant à 126,7 millions de francs suisses.
12. M. Botha a déclaré que les employeurs souscrivent à la déclaration faite par le représentant du gouvernement de la France, à la fin du débat sur la précédente question, concernant la distribution plus rapide des documents de la commission. Ils ont remercié également les Etats Membres qui ont déjà versé leurs contributions de 2002 et ont encouragé les autres à en faire autant. Le nombre de pays qui ont perdu le droit de vote est un sujet de vive préoccupation. Des contacts plus étroits entre les directeurs régionaux et les Etats

² Document GB.283/PFA/2/1.

³ Document GB.283/PFA/2/1(Add.).

Membres, qui relèvent de leur compétence, devraient permettre de résoudre ce problème, et, s'ils sont bien représentés, les partenaires sociaux peuvent eux aussi être en mesure de jouer un rôle à cet égard. Pour l'heure, près de 20 pour cent des Membres de l'OIT ont perdu le droit de vote et tous les membres du Conseil d'administration devraient envisager des moyens d'améliorer cette situation.

13. Le représentant du gouvernement du Japon a déclaré que l'OIT est censée jouer un rôle actif dans le monde du travail et il a approuvé l'appel lancé aux Etats Membres afin qu'ils versent promptement la totalité de leurs contributions. Néanmoins, il est vrai que les arriérés de contributions ont augmenté ces dernières années, ce qui signifie soit que la situation économique de nombreux pays se détériore, soit qu'ils misent moins sur l'action de l'OIT. Pour maintenir un climat de confiance parmi les Etats Membres, l'OIT doit respecter l'esprit et la lettre du Règlement financier et centrer ses efforts sur l'utilisation la plus efficace des ressources budgétaires.
14. Le Trésorier, en réponse aux observations concernant la perte du droit de vote, a déclaré que l'Assemblée générale des Nations Unies a déjà pris des mesures, eu égard aux difficultés que rencontrent les Etats Membres les plus pauvres pour verser leurs contributions. Il y a trois ans, la contribution minimale a été réduite de 0,01 pour cent à 0,001 pour cent et, en termes financiers, cette division par dix ramènerait la contribution des Etats Membres les plus pauvres à 3 841 francs suisses pour 2002.
15. M. Blondel a remercié le Trésorier de ses explications et souligné que ce n'est pas la masse financière que représentent les contributions qui inquiète les travailleurs, mais plutôt le fait que, compte tenu de la contribution extrêmement limitée de certains pays, on peut se demander si ces derniers ne cherchent pas plutôt une sorte de rupture avec l'OIT. C'est pourquoi il faut aller au-delà d'un simple rappel au Règlement et adopter une démarche personnalisée en faveur de ces pays pour les encourager à participer davantage aux activités de l'Organisation.
16. *La commission a pris note des documents du Bureau.*

Traitement de l'excédent pour 2000-01

17. La commission était saisie d'un document⁴ contenant des propositions relatives à l'utilisation de l'excédent de trésorerie pour 2000-01.
18. La discussion de la commission sur ce thème a été précédée d'une déclaration du Directeur général, dont le texte figure à l'annexe I du présent rapport.
19. M. Blondel, avant d'aborder directement le sujet, a félicité le Bureau d'avoir envoyé les documents aux membres du Conseil d'administration à une date aussi précoce. Le travail s'en trouve grandement facilité. Passant à la question du traitement de l'excédent de trésorerie, l'orateur a rappelé à son tour que cet excédent, consécutif au versement des arriérés de contributions, n'équivaut pas à un excédent budgétaire. Il a félicité le Bureau de la gestion prudente dont il a fait preuve, sans contracter d'emprunt qui aurait généré des charges supplémentaires. En conséquence, une série de questions a été négligée. Le Directeur général propose de réaffecter 90 pour cent de cette «aisance de trésorerie» aux activités qui ont souffert de cette situation. Pour les travailleurs, il ne fait aucun doute que c'est la totalité des arriérés de contributions qui devrait être affectée à ces activités. Cette

⁴ Document GB.283/PFA/2/2.

démarche va d'ailleurs dans le sens de la notion de cadre et de budget stratégiques adoptée par le Conseil d'administration. D'autres propositions hors de ce cadre reviendraient à abandonner le budget stratégique adopté jusqu'en 2005 et auquel les travailleurs restent fidèles. Réaliser les ambitions de ce budget suppose une réaffectation des fonds aujourd'hui disponibles. Les événements du 11 septembre ont par ailleurs entraîné des besoins nouveaux en montrant, par exemple, que le Bureau manque de réactivité. La sécurité des fonctionnaires est également un problème nouveau qu'il convient d'intégrer. Pour terminer, M. Blondel a souligné que, tout en étant d'accord avec l'esprit des conclusions présentées dans le document, il insistait pour que l'excédent budgétaire soit réaffecté dans sa totalité aux activités du Bureau.

- 20.** M. Botha, prenant la parole au nom du groupe des employeurs, a remercié le Directeur général de sa déclaration dans laquelle il expose plus en détail les arguments contenus dans le document du Bureau. Ce document transparent expose clairement la situation actuelle et témoigne de la grande discipline du Bureau en matière de gestion. L'excédent résulte du versement d'arriérés de contributions presque à la fin de la période biennale; il ne s'agit pas d'un véritable excédent budgétaire, étant donné que les ressources du programme et budget pour 2000-01 ont été entièrement dépensées. Le Bureau a été autorisé à opérer des prélèvements sur le Fonds de roulement et sur d'autres sources pour effectuer des dépenses en attendant le versement des contributions, mais cette mesure n'a jamais été prise d'office. En cas de baisse plus que temporaire des recettes, le Bureau a toujours proposé de réduire le niveau des dépenses, mais, comme l'indique le document, cette gestion financière prudente s'est traduite par une réduction des programmes et des investissements dans les infrastructures.
- 21.** Les employeurs admirent la gestion pragmatique de l'OIT, qui adapte ses activités à ses ressources. Ils estiment, comme les travailleurs, qu'il serait plus approprié de considérer cet excédent comme des arriérés versés et qu'il faudrait prélever 100 pour cent du montant, au lieu de 90 pour cent, pour financer des programmes. Le document a indiqué qu'à d'autres récentes occasions la totalité ou une partie d'excédents similaires ont été prélevés, avec l'autorisation de la Conférence, pour financer d'importants projets. La formule suggérée par le Directeur général est compréhensible, mais tout porte à croire qu'il convient de prélever le montant intégral. Les employeurs approuvent l'approche proposée aux paragraphes 5, 6 et 7 du document du Bureau, et les événements du 11 septembre exigent à l'évidence des idées nouvelles et une augmentation des ressources affectées aux activités du BIT. Certaines des propositions concernent des activités déjà en cours de réalisation, mais les nouvelles exigences auxquelles le Bureau doit faire face sont dans leur ensemble touchées par ces événements.
- 22.** Les employeurs sont rassurés de constater que les dépenses proposées concernent des investissements ponctuels et n'entraîneront pas d'obligations durables pour l'avenir, que les fonds seront versés dans des comptes de projets distincts, que le Directeur général sera invité à approuver les dépenses effectuées sur ces comptes et que le Bureau fera régulièrement un rapport au Conseil d'administration. Tous ces éléments, ainsi que l'approche fondée sur les résultats et la programmation des dépenses sur des exercices financiers successifs correspondent à une bonne pratique de gestion.
- 23.** Les indications données par le Directeur général concernant le choix des projets sont logiques, mais M. Blondel a raison d'affirmer qu'une nouvelle réflexion s'impose lorsque les circonstances évoluent, et les employeurs ont aujourd'hui un certain nombre de préoccupations à exprimer. En règle générale, la budgétisation stratégique porte sur la situation globale et n'accorde pas une grande importance aux renseignements détaillés. Toutefois, les propositions contenues dans le document du Bureau n'ont pas fait l'objet de véritables consultations et, pour cette raison, de nombreuses questions se posent, même si certaines des propositions sont plus détaillées que dans le programme et budget initial.

Aucune information n'est donnée sur le choix de ces projets et il est décevant de constater qu'aucune mention n'est faite des activités sur l'emploi ni de l'appui d'ACT/EMP aux organisations d'employeurs, particulièrement dans les pays en développement. Un rang plus élevé de priorité aurait dû être donné aux programmes concernant le travail décent et le rôle du secteur informel, d'une part, et aux besoins des organisations d'employeurs, d'autre part. Il semble que nombre de projets ont un caractère purement administratif au lieu d'être orientés vers les besoins des mandants et certains méritent d'être assortis de motifs plus précis: par exemple, les ressources affectées à la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation ont été accrues de 800 000 à 2,8 millions de dollars sans grande précision. D'autres méritent un appui très ferme: par exemple, les programmes sur la réponse aux crises et aux situations d'urgence, la sécurité et la sûreté du personnel, et en particulier les communications externes, pour lesquels il est urgent de remplacer des pratiques surannées par une approche plus moderne.

24. Il faut s'employer davantage à répondre aux besoins des régions, mais cette démarche doit être précédée de consultations informelles avec des groupes de mandants, et en particulier avec le secrétariat des employeurs, qui a tant contribué au succès des discussions sur la Déclaration et à la poursuite du débat sur les normes. A ces quelques réserves près, les employeurs sont tout disposés à appuyer le point appelant une décision.
25. La représentante gouvernementale du Canada a mis l'accent sur le soutien et l'engagement de son pays à l'égard de l'Organisation internationale du Travail et elle a expliqué que cet engagement constituait entre autres à veiller à ce que les contributions de tous les Etats Membres soient utilisées de la manière la plus efficace possible. Les Etats Membres sont tenus de verser les contributions mises en recouvrement dans leur totalité, à la date prévue et sans conditions, conformément aux dispositions de la Constitution et du Règlement financier. Le retard des versements de certains Etats Membres est regrettable car il introduit des éléments d'incertitude sur l'exercice de planification financier de l'Organisation.
26. En ce qui concerne la question des excédents par rapport au niveau du budget approuvé, le Règlement financier de l'OIT précise clairement qu'ils doivent être dévolus aux Etats Membres. Cette politique prévaut à travers tout le système des Nations Unies. Au cours des périodes biennales récentes, des excédents de trésorerie ont été utilisés à des fins diverses au lieu d'être dévolus aux Etats Membres, et le Canada est quelque peu préoccupé par cette tendance et ses éventuelles conséquences pour d'autres organisations internationales.
27. Le budget de l'Organisation pour 2002-03 accuse une augmentation importante, et les Etats Membres ainsi que les partenaires sociaux ont donc l'obligation d'examiner avec soin les propositions concernant la destination de ces excédents de trésorerie, à la lumière des principes qui sont en jeu et auxquels ils ont adhéré, et du précédent que cela ne manquera pas de créer. L'argument du Directeur général selon lequel le traitement des excédents de trésorerie par le passé justifie l'acceptation de cette longue liste de propositions de dépenses est discutable, car la dernière fois que le cas s'est produit, la Conférence était convenue de garder une partie de l'excédent de 1998-99 dans le cadre d'une mesure ponctuelle et exceptionnelle; il est donc difficile d'appuyer les propositions du Directeur général contenues dans le document dont la commission est saisie. Si un consensus se dégage en faveur de la rétention d'une partie de l'excédent, il conviendra alors d'établir une liste beaucoup plus détaillée établissant des priorités en ce qui concerne la manière dont cet excédent devrait être utilisé, et la soumettre à la Conférence internationale du Travail de 2002.
28. Le représentant du gouvernement du Brésil, s'exprimant au nom du Groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, a appuyé les propositions du Directeur général

concernant l'utilisation des excédents de 2000-01. Comme l'illustre clairement le document présenté par le Bureau, le développement du programme, la coopération technique et le renforcement de la capacité institutionnelle de l'Organisation présentent de nombreux besoins. Ces besoins correspondent à des demandes spécifiques des mandants et plus particulièrement des pays en développement. Il faut rappeler que les ressources issues des excédents avaient été à l'origine réservées pour des programmes et des activités qui avaient été soit réduits, soit complètement éliminés.

- 29.** Les propositions du Directeur général représentent une base acceptable pour la discussion sur l'utilisation de l'excédent bien qu'il conviendrait de disposer de davantage d'informations à un stade ultérieur. Le programme de l'OIT sur la réponse aux crises et aux situations d'urgence et le renforcement des activités dans les régions exige davantage de ressources, et il n'est que juste qu'une partie de l'excédent soit consacrée au Programme mondial de l'emploi. Cependant, le Bureau devrait envisager d'amender le Règlement financier afin d'éviter de trop fréquentes dérogations lorsque des excédents se produisent.
- 30.** Le représentant du gouvernement du Portugal a dit que la question est extrêmement complexe. L'article 18 du Règlement financier a été spécifiquement rédigé pour traiter des situations où le budget approuvé n'a pas été entièrement dépensé. Cependant, les excédents dont il est question n'ont pas été engendrés par une sous-utilisation du budget approuvé, mais par l'encaissement tardif des arriérés de contributions. Cette situation s'est déjà produite un certain nombre de fois par le passé, et au cours des dernières années la Conférence a autorisé une dérogation à l'article 18.
- 31.** Si cette dérogation n'est pas autorisée, le remboursement des contributions aux Etats Membres constituera une récompense pour les Etats Membres qui ont versé leurs contributions en retard. Par ailleurs, à l'avenir, le Bureau pourrait réexaminer son approche prudente au traitement des versements tardifs de contributions et des déficits dans les recettes. Dans ces conditions, le gouvernement du Portugal appuie la proposition du Directeur général en faveur de la dérogation à l'article 18 du Règlement financier.
- 32.** En ce qui concerne les propositions relatives à l'utilisation de l'excédent, et compte tenu des sommes considérables dont il s'agit, l'orateur estimait que le document inclut des propositions pertinentes, voire stimulantes, mais qu'elles devraient s'inscrire dans le cadre de l'approche stratégique du Bureau et de son engagement à l'égard du travail décent et des problèmes de la mondialisation. Néanmoins, la déclaration introductive du Directeur général répondait en bonne partie à son souci.
- 33.** Le représentant gouvernemental de la République islamique d'Iran a remercié le Directeur général d'avoir prononcé devant la commission un discours complet et informatif qui a permis de lever un certain nombre d'ambiguïtés. L'orateur est convaincu que l'excédent sera utilisé efficacement par le Bureau et il appuie les propositions contenues dans le document. Cependant, il espère que l'on accordera une attention suffisante aux priorités et besoins des pays en développement, et que l'on pourra disposer bientôt de davantage de détails concernant l'utilisation de cet excédent.
- 34.** Le représentant gouvernemental de la Malaisie a bien accueilli le document concernant le traitement de l'excédent. On ne peut que féliciter le Bureau pour sa prudente politique en matière de déficit de recettes et espérer qu'il la poursuivra à l'avenir. Bien que le document fournisse des informations sur la manière dont le Bureau se propose de traiter l'excédent, il serait utile de disposer de davantage de détails concernant les programmes et les activités en question, notamment les programmes qui devraient exercer un impact positif sur les pays en développement. Il faudrait également mettre davantage l'accent sur les activités régionales, comme l'a mentionné le groupe des employeurs; cependant, l'orateur s'est réjoui d'être en mesure de soutenir les propositions telles qu'elles sont.

35. Le représentant gouvernemental de l'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe africain, a remercié le Bureau des informations qu'il a fournies. Il a appuyé les propositions concernant le traitement de l'excédent en dérogation au Règlement financier, et il a déclaré que les programmes qui devraient recevoir la priorité étaient ceux que l'on avait dû réduire à la suite du déficit des recettes et conformément à la réaction prudente du Bureau à cette situation. L'orateur s'est donc dit en mesure d'appuyer pleinement la rétention de l'excédent et son utilisation conformément aux objectifs stratégiques de l'OIT.
36. Le représentant gouvernemental de la Namibie a appuyé la déclaration du représentant du Groupe africain et a admis que l'excédent ne devrait pas être dévolu aux Etats Membres. Si cet excédent avait été dû à une sous-utilisation du budget approuvé, il aurait été justifié de le rendre aux Etats Membres. Cependant, il serait plus judicieux de l'utiliser pour renforcer le secteur de l'emploi, les structures régionales, la sécurité et la santé au travail, qui sont autant de domaines prioritaires. L'orateur a déclaré qu'il préférerait que la totalité de l'excédent plutôt que 90 pour cent seulement soit conservée, mais qu'il serait utile de disposer de davantage d'informations sur la raison pour laquelle on a besoin de 5 millions de dollars supplémentaires pour le Fonds pour les systèmes informatiques.
37. Le représentant gouvernemental des Etats-Unis a déclaré que son gouvernement avait toujours fermement soutenu les pratiques budgétaires raisonnables et disciplinées de l'OIT, et que ces pratiques étaient à l'origine du bien-être et de l'efficacité de l'Organisation ainsi que du soutien continu financier et politique que lui apporte le gouvernement des Etats-Unis. Les Etats-Unis se félicitent que le Directeur général ait répondu à un certain nombre de leurs questions dans son discours d'ouverture.
38. L'excédent actuel provient de versements effectués par les Etats Membres, qui reflètent leur engagement à l'égard des travaux de l'OIT, et la majeure partie provient en fait de sommes dues que les Etats-Unis n'avaient pas été en mesure de verser dans les délais impartis. Ce versement représente pourtant un engagement continu à l'égard des travaux de l'OIT et reflète la satisfaction du pays de l'orateur face à la prudente politique de gestion de l'Organisation. Comme l'ont fait remarquer le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs ainsi que d'autres orateurs, le Règlement financier contient un élément d'ambiguïté en ce qui concerne les excédents engendrés par la sous-utilisation du budget approuvé par rapport aux excédents engendrés par le versement tardif des contributions, et les Etats-Unis sont prêts à appuyer une dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier dans ce cas particulier. Ils se joindront également au consensus qui se dégagera en faveur d'une rétention de la plupart de cet excédent par l'OIT. Certains des projets proposés par le Bureau sont plus contraignants que d'autres mais, comme plusieurs orateurs l'ont indiqué à juste titre, tous ces projets devraient être présentés avec plus de détails et d'explications.
39. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a rappelé que la procédure pour le traitement des excédents de recettes par rapport aux dépenses est clairement énoncée à l'article 18.2 du Règlement financier. Ce n'est pas la première fois qu'un excédent survient, et lors des trois derniers cas le Conseil d'administration a recommandé à la Conférence que, par dérogation à l'article 18.2, une partie de l'excédent soit affectée au financement de projets approuvés par le Conseil d'administration. Au lieu de déroger à la disposition pertinente du Règlement financier chaque fois que la situation qu'elle vise se présente, il serait plus logique d'essayer, comme l'a suggéré le représentant du Brésil, d'obtenir une majorité en faveur d'un amendement de ladite disposition. En outre, il aurait été utile que le document mentionne les raisons à l'origine de cet excédent.
40. L'orateur s'est déclaré sensible aux commentaires formulés par les orateurs précédents, qui se demandent s'il est réellement opportun d'appliquer l'article 18.2 au présent excédent. D'une manière injuste, des contributions sur lesquelles le Bureau comptait n'ont pas été versées, et il aurait été utile de disposer d'informations supplémentaires sur les

programmes touchés par cette mesure. On peut supposer que certains ont été purement et simplement annulés et que d'autres l'ont été partiellement; avec une vue d'ensemble des conséquences, la commission aurait pu aborder ce problème avec plus de souplesse.

- 41.** Les paragraphes 8 à 21 donnent la liste des projets potentiels mais n'indiquent pas clairement les critères sur la base desquels ils ont été retenus, qui peuvent inclure par exemple des projets non prévus dans le budget ordinaire ou qui répondent à une situation d'urgence et imprévisible; dans tous les cas, les projets ne devraient pas engager de ressources supplémentaires dans les périodes budgétaires plus avancées. Aucun des projets énumérés ne semble répondre à ces critères. Il n'est pas possible de dire clairement si les 3,2 millions de dollars relatifs à la session maritime de la Conférence internationale du Travail correspondent au montant total de la tenue de la session ou s'ils visent uniquement à couvrir les frais additionnels. Il ne serait acceptable à aucun moment que des sessions maritimes puissent être financées uniquement par l'intermédiaire de ces excédents, mais si le montant vise à financer les besoins supplémentaires des informations plus détaillées seraient nécessaires. S'agissant de la proposition figurant au paragraphe 10 concernant la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, l'orateur est d'accord avec M. Botha pour dire qu'il est difficile de comprendre comment un budget pour la Conférence estimé à environ 800 000 dollars en novembre 2001 est passé à 2,8 millions de dollars aujourd'hui; de nombreuses explications sont attendues. Le projet figurant au paragraphe 12 relatif à la réponse aux crises et aux situations d'urgence est justifié dans son principe, mais il faudrait obtenir plus de précisions sur la manière exacte dont les 6,5 millions de dollars seraient dépensés. L'orateur a exprimé des réserves au sujet de la proposition du paragraphe 13, mais si le projet relatif à la sécurité et à la santé du personnel mérite d'être soutenu, des informations supplémentaires sont nécessaires pour pouvoir prendre une décision définitive. Un autre projet qui aurait pu être ajouté à la liste est la proposition de l'OMI de modifier la convention n° 108. L'OIT devrait étudier cette proposition.
- 42.** En résumé, l'orateur n'est pas en mesure de soutenir la décision du paragraphe 22 sous sa forme actuelle. Etant donné que le Conseil d'administration ne se réunira pas avant la Conférence de juin et qu'il est impossible que le Bureau fournisse immédiatement des informations supplémentaires sur l'ensemble de ces projets, une solution possible serait que le Bureau envoie un rapport plus détaillé aux membres de la commission dans les semaines à venir pour que la PFAC puisse organiser une nouvelle discussion juste avant la Conférence de juin; cette solution pourra imposer des frais supplémentaires car les représentants des employeurs et des travailleurs à la PFAC ne participent pas tous automatiquement à la Conférence. Une autre possibilité serait que la Conférence autorise le Conseil d'administration à prendre une décision définitive à une date ultérieure.
- 43.** La représentante du gouvernement des Pays-Bas partage l'avis des orateurs précédents selon lequel l'excédent découle en partie de la politique de gestion financière prudente suivie par le Bureau. C'est le souhait des gouvernements que les organisations internationales fassent preuve de prudence dans la gestion des ressources financières, ce qui signifie que, si les contributions ne sont pas versées à temps, ils doivent amputer les programmes opérationnels pour éviter des déficits. Le Bureau est certes habilité à dépenser la totalité du budget, mais le Directeur général en a décidé autrement. Les Pays-Bas se rallient à cette politique, qui est un exemple de gestion financière prudente. La véritable question ici s'adresse plutôt aux gouvernements qu'au Bureau. Il n'est pas juste de pénaliser le Bureau et le priver de fonds pour la simple raison que des contributeurs ont effectué des versements en retard, et il est étrange qu'ils puissent même parfois avoir droit à un remboursement pour avoir agi de la sorte. Le fait qu'un Etat Membre verse sa contribution dans les délais ne lui donne pas droit à une part des contributions versées tardivement par d'autres.

44. Il est dommage que ces montants aient été reçus trop tard pour les activités du budget ordinaire pour lesquels ils étaient destinés, et les fonds vont maintenant être limités à des activités non renouvelables et seront pris en compte séparément. Les propositions figurant dans le document proviennent des initiatives identifiées dans les discussions antérieures relatives au financement et il a déjà été décidé de financer certaines d'entre elles à partir des économies réalisées. Certaines d'entre elles auraient pu être mieux présentées, en particulier celle concernant la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation dont le coût de départ était beaucoup plus faible que les estimations actuelles, mais d'une manière générale les précisions et les justifications diffèrent peu de celles demandées pour les activités du budget ordinaire. L'oratrice a apporté son soutien au point appelant une décision, ainsi qu'à la proposition de modifier le Règlement financier afin d'éviter qu'une telle situation se reproduise à l'avenir.
45. Le représentant du gouvernement de l'Italie s'est associé aux remarques faites par la représentante du gouvernement des Pays-Bas et le représentant du gouvernement du Portugal. Compte tenu de leur montant, ces ressources financières représentent une occasion unique de soutenir les politiques et activités de l'Organisation, et il faut accorder une attention toute particulière à leur utilisation. Les travaux de l'Organisation en rapport avec le travail décent, les activités nécessaires pour faire face aux crises et aux situations d'urgence et le renforcement des services régionaux sont particulièrement intéressants. En regrettant que le document ne fournisse pas tous les détails souhaités, et en soulignant la nécessité que le Bureau présente régulièrement un rapport au Conseil d'administration sur l'utilisation de ces fonds, l'intervenant a appuyé le point appelant une décision.
46. Le représentant du gouvernement de la France a fait remarquer que la commission devait répondre à deux questions, la première relative à une dérogation possible à l'article 18.2 du Règlement financier et la deuxième à l'utilisation de l'excédent pour financer les dépenses proposées par le Bureau. Sur la première question, l'orateur s'est associé aux représentants du Portugal, des Pays-Bas et de l'Italie et a estimé que, puisque cet excédent correspondait au versement d'un arriéré de contributions, il devait servir à financer les besoins prioritaires. Sur la question du pourcentage d'utilisation de cet excédent, un remboursement de 10 pour cent représenterait, pour beaucoup de pays, une somme tout à fait dérisoire et l'intervenant s'est donc prononcé en faveur d'une utilisation totale de l'excédent pour les besoins de l'Organisation. Concernant l'utilisation de l'excédent, le gouvernement de la France aurait préféré que ces fonds servent à financer un ou deux programmes comme par exemple l'Agenda global pour l'emploi ou le développement de la protection sociale. Néanmoins, la France se rallie aux propositions présentées par le Bureau en regrettant toutefois que la présentation ne soit pas plus détaillée. Enfin, l'intervenant a demandé, comme d'autres intervenants, que l'utilisation de ces crédits et leur impact fassent l'objet d'un rapport détaillé du Bureau.
47. Le représentant du gouvernement du Japon a repris à son compte le point de vue selon lequel l'excédent devrait être rendu aux Etats Membres, conformément au Règlement financier. Les Etats Membres ne devraient pas autoriser de dérogation au Règlement financier, sans l'amender. Le fait que l'on ait dérogé à l'article 18.2 ne signifie pas que l'on puisse automatiquement recommencer et, de la même manière, le fait que le Directeur général ait effectué des coupes dans des programmes ne justifie pas une telle utilisation de l'excédent; en effet, le Conseil d'administration est au courant de la situation dans chacun des cas et a approuvé les réductions dans le programme et budget. Ils souhaitent souligner le fait que le Bureau a également utilisé une grande partie de l'excédent, bien qu'il provienne d'une sous-utilisation du budget approuvé. De la même façon, bien que l'excédent résulte clairement du paiement des arriérés, le Bureau ne devrait pas tout simplement proposer d'utiliser une somme aussi importante sans fournir aux Etats Membres une présentation détaillée et complète de la situation. Le Règlement financier ne

mentionne pas expressément de tels cas, et il conviendrait d'éviter les dérogations répétées à l'article 18.2.

- 48.** Le Bureau ne devrait pas à priori proposer d'utiliser 90 pour cent de l'excédent de 2000-01 sans un examen détaillé des besoins. En dérogeant constamment aux dispositions du Règlement financier on diminue la confiance des Etats Membres, et les gouvernements ne sont plus incités à soutenir les activités de l'OIT. Si le Bureau estime sincèrement qu'il est nécessaire de financer des priorités exceptionnelles et urgentes, alors il doit présenter des informations plus détaillées. En outre, le Bureau ayant déclaré que certaines des dépenses seraient engagées sur une période de quatre ans, il est difficile de comprendre comment un plan de dépenses sur quatre ans peut être considéré comme urgent. Allouer des dépenses à des projets aussi longs à ce stade reviendrait à ôter toute signification au processus de budget fondé sur les résultats, car le Conseil d'administration n'a même pas encore évalué les résultats pour 2002-03. Les Etats Membres doivent rendre des comptes à leurs contribuables; ils ont la responsabilité de surveiller l'utilisation des ressources du Bureau, et le Conseil d'administration manquerait à son devoir s'il acceptait d'autres dérogations au Règlement financier sur la base de propositions aussi incomplètes et aussi peu détaillées.
- 49.** La session maritime de la CIT devrait être examinée dans les discussions sur le budget 2004-05 conformément au processus du budget ordinaire. La nécessité d'organiser des réunions supplémentaires est contestable et il ne devrait pas y avoir d'approbation avant que des explications plus détaillées aient été fournies. De la même façon il est incompréhensible que les coûts de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation aient pu pratiquement être multipliés par 3,6 depuis novembre dernier, et l'orateur se demande pourquoi le Bureau n'a pas exigé ce montant plus tôt. La proposition relative aux normes internationales du travail du paragraphe 11 n'a pas de contenu concret, et il est difficile de voir exactement ce qui est prévu et quel est le degré d'urgence. La proposition du paragraphe 12 sur la réponse aux crises et aux situations d'urgence pourrait s'avérer tout à fait pertinente, notamment au vu de la situation préoccupante de l'emploi dans la région de l'Asie, mais une description plus précise et plus réaliste des objectifs serait nécessaire. Les ressources allouées aux investissements dans le bâtiment et le logement figurant au paragraphe 13 sont excessives et en conséquence non acceptables à ce stade. La proposition relative à la sécurité et à la santé du personnel du paragraphe 14 est certes louable mais, une fois encore, le Bureau devrait fournir plus de détails, et les dépenses proposées pour le renforcement des capacités institutionnelles en rapport avec le cadre stratégique auraient dû être planifiées dans le cadre des activités du budget ordinaire. Dans le droit fil des commentaires formulés par les représentants de l'Allemagne, du Canada, de la France et du Portugal, l'orateur a demandé que le Bureau publie des propositions révisées tenant compte des points de vue exprimés par la commission dans des délais qui leur permettront d'être examinées avant la Conférence de juin. En l'état des choses, il n'est pas en mesure de soutenir le point appelant une décision du paragraphe 22.
- 50.** La représentante du gouvernement de la Croatie a souscrit aux commentaires formulés par les orateurs précédents, qui se sont déclarés d'une manière générale favorables aux propositions avancées par le Bureau. Les commentaires du représentant du gouvernement de l'Allemagne au sujet d'une session maritime de la Conférence internationale du Travail sont particulièrement pertinents. Le Directeur général a souligné à juste titre le caractère urgent des activités concernant le programme et la coopération technique, et l'excédent devrait être utilisé de cette manière, mais les Etats Membres souhaiteraient davantage d'informations pour pouvoir évaluer pleinement les retombées de ces projets. A l'évidence, les projets fondés sur l'excédent doivent être ceux pour lesquels le budget ordinaire a prévu des ressources limitées, voire aucune. Les projets concernant l'égalité entre les sexes et le Programme international pour des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes nécessitent une aide particulière, car ils reposent essentiellement

sur des ressources extrabudgétaires, et des fonds supplémentaires seraient les bienvenus. Le renforcement des services régionaux est également une question importante mais il faudrait également pouvoir mieux comprendre comment les ressources seraient réparties par région.

- 51.** Le représentant du gouvernement de l'Arabie saoudite, s'exprimant également au nom des Emirats arabes unis, a remercié le Bureau pour son document et le Directeur général pour sa déclaration préliminaire. Bien qu'il soit important de se conformer au Règlement financier, le BIT détient là une occasion tout à fait exceptionnelle de lancer un certain nombre de projets extrêmement utiles, à la condition toutefois qu'une dérogation à l'article 18.2 soit autorisée. Il s'est déclaré tout à fait convaincu que le Directeur général allait utiliser cet excédent d'une façon qui servira les intérêts de la plupart des Etats Membres. Même si cette question nécessite davantage d'informations avant de faire l'objet d'une discussion au cours de la Conférence, il est prêt à appuyer la proposition qui figure au paragraphe 22. Par ailleurs, se faisant l'écho du représentant de la Namibie, il a prié instamment le Directeur général de reconsidérer les ressources qui ont été affectées au Fonds pour les systèmes informatiques et aux services régionaux.
- 52.** La représentante du gouvernement du Danemark, s'exprimant également au nom des gouvernements de la Suède et de la Norvège, a fait observer que la règle générale consiste certes à rembourser aux Etats Membres tout excédent résultant d'une sous-utilisation des crédits ouverts, mais que l'excédent actuel n'a pas cette même provenance. Au contraire, le budget approuvé pour 2000-01 a été entièrement utilisé et, comme de nombreux orateurs l'ont déjà mentionné, l'excédent est dû en fait à l'encaissement d'importants arriérés dus par des Etats Membres. Cet excédent doit-il être remboursé aux Etats Membres ou la commission doit-elle autoriser le Bureau, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, à utiliser la majorité de l'excédent pour financer certains projets?
- 53.** Comme le Directeur général l'a proposé, la majeure partie de l'excédent devrait être affectée à la programmation d'activités. Le Bureau a agi de manière prudente et responsable au cours de cette période biennale où l'on a enregistré des arriérés et, bien que le Directeur général ait eu la possibilité d'effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement ou de contracter d'autres emprunts, il ne l'a pas fait. Au lieu de cela, des activités et programmes opérationnels ainsi que des investissements dans les infrastructures ont été réduits ou remis à plus tard, et cette bonne gestion interne mérite d'être reconnue à sa juste valeur et d'être récompensée. Si la commission déclare que l'excédent doit être remboursé dans sa totalité aux Etats Membres, le Directeur général ne sera plus incité à agir de manière responsable, et la meilleure solution consistera pour lui à mettre en application les programmes et les activités conformément au budget approuvé, que l'argent ait été reçu ou non. Les Etats Membres devraient être encouragés à verser leurs arriérés, mais ils ne devraient pas être récompensés par un remboursement lorsqu'un excédent provient d'un paiement d'arriérés, parce que cette pratique ne ferait qu'encourager les autres à repousser le versement de leurs contributions jusqu'à ce que l'on procède à des coupes budgétaires, dans l'espoir de recevoir un remboursement au titre de l'article 18.
- 54.** En règle générale, il aurait été préférable d'affecter une plus grande part des fonds aux besoins urgents mais, parmi ceux mentionnés, il faudrait accorder une priorité à la proposition d'affectation des ressources à la session maritime de la Conférence internationale du Travail, à la proposition d'affectation des ressources aux normes internationales du travail, à la proposition d'affectation des ressources à la réponse aux crises et aux situations d'urgence et à la proposition d'affectation des ressources à l'égalité entre hommes et femmes, bien que le succès de cette dernière dépende également d'un engagement politique à un niveau élevé. La représentante a appuyé sans réserve la déclaration antérieure du porte-parole du groupe des employeurs concernant la proposition

d'affectation des ressources aux services régionaux. Pour ce qui concerne la proposition d'affectation à la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation, on enregistre une augmentation sensible des coûts, et une plus grande part des crédits devrait être allouée aux activités menées sur le terrain. Elle s'est dite prête à appuyer le paragraphe 22 pour autant que toutes les propositions soient des investissements ponctuels qui ne créent aucune obligation future.

- 55.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a reconnu que l'excédent résultait de l'encaissement d'arriérés plutôt que d'une sous-utilisation du budget approuvé. Les gouvernements devraient s'efforcer de payer les contributions mises en recouvrement à temps et dans leur totalité, et la situation actuelle montre les problèmes importants auxquels le BIT doit faire face lorsqu'ils ne le font pas. Toutefois, l'article 18.2 du Règlement financier détermine comment régler la question des excédents, et les Etats Membres qui ont payé leurs contributions à temps et dans leur intégralité devraient pouvoir compter sur ce principe. Elle a salué la déclaration du Directeur général qui disait en substance que la manière dont les anciens excédents avaient été gérés ne créait pas nécessairement un précédent pour ces propositions, et elle a également salué sa volonté de poursuivre la politique actuelle relative à la gestion des déficits budgétaires.
- 56.** Certaines des propositions ne sont pas clairement définies, notamment celle relative à la session maritime de la Conférence internationale du Travail qui doit de toute manière être soumise à examen dans le programme et budget 2004-05. Le Bureau devrait réviser ces propositions de manière à ce qu'elles tiennent compte des arguments clés avancés dans la présentation du Directeur général et qu'elles fassent état d'une liste plus détaillée et classée par ordre de priorité pour examen par cette commission. Sans ces renseignements, la recommandation figurant au paragraphe 22 ne devrait pas être acceptée.
- 57.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a fait observer que le Bureau proposait d'affecter 90 pour cent de l'excédent au financement des programmes et activités mentionnés dans le document. Le Règlement financier du BIT prévoit le remboursement de l'excédent aux Etats Membres, mais des exceptions peuvent être autorisées et c'est ce qu'a fait la Conférence à trois reprises ces dernières années. L'Inde attache une grande importance au travail du BIT mais celui-ci ne peut être mené à bien que s'il est correctement financé. Par le passé, lorsqu'il y a eu pénurie de recettes, le Directeur général a procédé à une réduction des dépenses plutôt que d'effectuer des prélèvements sur le Fonds de roulement ou de contracter d'autres emprunts, ce qui a évité de réclamer aux Etats Membres des contributions supplémentaires. Le représentant a accepté la proposition d'utiliser l'excédent pour financer des projets, bien que l'idéal serait d'allouer davantage de fonds aux programmes de coopération technique et de création d'emplois dans les pays en développement.
- 58.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a fait observer que son gouvernement avait, au cours de la période biennale 2000-01, versé au budget du BIT près de quatre contributions annuelles et que, de ce fait, il est certainement responsable de l'excédent actuel de trésorerie. La dissolution de l'URSS a laissé la Fédération de Russie dans une situation économique et financière extrêmement grave, et c'est ainsi que le pays s'est lourdement endetté auprès de nombreuses organisations internationales, dont l'OIT. Bien que son gouvernement ne soit pas responsable des circonstances qui sont à l'origine de cette dette, il n'a jamais assorti ce remboursement de quelque condition que ce soit, et il a même fait de son mieux pour remplir ses obligations constitutionnelles à l'égard de l'OIT en dépit d'une très forte demande nationale de ressources. De ce fait, les arriérés ont été entièrement payés, ce qui montre bien le soutien continu que la Fédération de Russie accorde au Directeur général et à l'Organisation. L'orateur a exprimé sa gratitude au Directeur général pour avoir remercié son pays des efforts qu'il a déployés.

- 59.** La Fédération de Russie participe aussi activement à l'examen des problèmes et des questions difficiles qui sont à l'ordre du jour du BIT. Elle a fait preuve de souplesse et de compréhension en se ralliant aux propositions du Directeur général concernant le dernier budget et la révision du calcul des contributions des Etats Membres, malgré le fait que, dans son cas, ces propositions entraînent une augmentation de 20 pour cent de sa contribution. Elle est prête à se rallier à un consensus sur la question du traitement de l'excédent de trésorerie également. Le fondement de la décision se trouve, sans ambiguïté, dans l'article 18.2 du Règlement financier du BIT, et le représentant a partagé le point de vue des délégations du Canada, de l'Allemagne, du Japon et du Royaume-Uni. Les dispositions du Règlement financier doivent être appliquées sans exception, d'autant plus qu'actuellement les programmes sont exécutés à 100 pour cent et que les contributions ne font qu'augmenter pour beaucoup d'Etats Membres.
- 60.** Pour ce qui est de la rétention par l'OIT d'une partie de l'excédent, l'orateur s'est associé aux commentaires des orateurs précédents, notamment le représentant des employeurs et les représentants des gouvernements du Canada, du Japon, de la France, du Royaume-Uni, de la Croatie et de l'Inde, pour dire qu'il est essentiel non seulement de définir des projets prioritaires, mais aussi de les justifier. Pour la Fédération de Russie, les programmes dans les régions, et notamment dans les pays de la CEI, méritent qu'on leur accorde une attention prioritaire, parce que, dans ces pays, ces activités n'ont pas bénéficié d'augmentation budgétaire dans le cadre du programme et budget actuel, malgré le fait que la demande en avait été faite. L'OIT doit s'employer à résoudre les graves problèmes sociaux que connaissent ces pays, et le représentant a remercié le Directeur général qui s'est engagé à déployer tous les efforts possibles pour trouver d'autres sources de financement pour ces activités. Il convient de prendre un certain nombre de mesures concrètes afin d'améliorer le rôle joué par l'OIT dans les régions, et notamment dans la région de la CEI.
- 61.** En ce qui concerne les activités dans les régions, l'orateur a appuyé les déclarations faites par les représentants du Brésil, du Danemark, de la Malaisie et de l'Arabie saoudite, mais il lui a été difficile d'accepter une augmentation supplémentaire du budget pour des activités administratives au siège, y compris des projets sur les défis à relever en matière de gestion, décrits au paragraphe 16 du document, et la proposition d'augmenter les ressources affectées au Fonds pour les systèmes informatiques où des sommes considérables ont déjà été investies sans justification réelle. En conclusion, il a remercié le Directeur général pour l'excellent document qu'il a présenté à ce sujet, ainsi que pour son excellente déclaration préliminaire, et il apprécierait que les propositions soient quelque peu corrigées afin de prendre en compte les diverses opinions exprimées dans cette commission.
- 62.** Le représentant du gouvernement de la Slovaquie, prenant la parole au nom de plusieurs Etats Membres d'Europe orientale, a félicité le Directeur général de son introduction et a fait remarquer qu'il était plus important d'utiliser l'excédent pour une liste de programmes et de projets prioritaires que de le rembourser aux Etats Membres. Comme le Groupe africain l'a suggéré, il faudrait utiliser une part importante de cette somme pour des projets de coopération technique visant à décentraliser les activités vers les régions, notamment en faveur de la création d'emplois décents. Les projets de ce type sont nécessaires car la transition économique est lourde de conséquences, comme le montrent les niveaux élevés de chômage dans certains pays de la région d'Europe orientale.
- 63.** Certaines délégations ont demandé des propositions plus concrètes sur l'utilisation de l'excédent. Il n'y a pas beaucoup à chercher pour trouver des causes valables, et l'Europe orientale a vivement besoin des conseils et de l'aide des experts de l'OIT dans des domaines comme la sécurité et la santé au travail, les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois pour les jeunes et les handicapés. La Slovaquie a besoin de manière

urgente d'un plan national de productivité. Toutes ces activités sont réelles; la plupart d'entre elles sont coûteuses et beaucoup ont dû être réduites ou arrêtées pour des raisons financières. Sous réserve de ces observations, l'orateur a appuyé le point appelant une décision.

- 64.** M. Anand, membre employeur, s'est déclaré surpris que la proposition relative à l'utilisation de l'excédent ne fasse pas référence à la question du secteur informel comme domaine prioritaire. Le secteur informel est une question d'intérêt vital pour toutes les nations, et le Directeur général devrait examiner la possibilité d'utiliser une partie de l'excédent pour financer et accélérer les travaux dans ce domaine. Concernant la proposition d'utiliser des fonds pour la «réponse aux crises et situations d'urgence» (paragr. 12 du document), le BIT devrait faire preuve de prudence dans des domaines aussi controversés et aussi politiques compte tenu du risque que l'OIT ne s'éloigne de son mandat. Les employeurs conviennent avec les travailleurs qu'il faut utiliser la totalité de l'excédent.
- 65.** La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, prenant également la parole au nom du gouvernement de l'Australie, a demandé que la totalité de l'excédent soit remboursée aux Etats Membres, conformément à l'article 18.2 du Règlement financier. Il est exact que cet excédent est consécutif au versement d'arriérés et non à une sous-utilisation du budget, et il faut féliciter le Bureau de sa gestion financière prudente mais il n'existe aucune raison valable pour demander une dérogation au Règlement financier. Les situations présentées au paragraphe 5 du document ne devraient pas constituer un précédent.
- 66.** Pourquoi le Bureau a-t-il recommandé l'utilisation d'une telle proportion de l'excédent? Les propositions ne contiennent pas assez d'informations pour permettre un débat approfondi des avantages de chaque domaine d'activité. Un certain nombre de propositions concernent des questions traitées dans le cadre du budget ordinaire, ce qui va à l'encontre du principe d'une croissance nominale zéro et soulève un certain nombre de questions quant à l'intégrité du processus budgétaire. L'oratrice a indiqué qu'elle ne pouvait soutenir le point appelant une décision.
- 67.** Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a félicité le Bureau de sa prudence fiscale et de la gestion efficace du budget. L'excédent actuel ne tient pas à une activité ou à une omission quelconque du BIT, mais au versement d'arriérés d'Etats Membres n'ayant pas satisfait à leurs obligations en temps voulu. A l'époque, cette insuffisance de recettes avait entraîné le retard ou la suppression d'un certain nombre de programmes, et l'excédent actuel devrait être utilisé pour rétablir l'équilibre, notamment dans le cas des programmes relatifs au travail décent. L'intervenant a demandé que la totalité de l'excédent soit utilisée à cette fin.
- 68.** Le représentant du gouvernement du Bénin a appuyé la déclaration de l'Algérie faite au nom du Groupe africain. Les propositions du Bureau relatives à l'utilisation de l'excédent de trésorerie 2000-01 sont raisonnables et sensées. Du fait du retard dans le versement des contributions lors des périodes biennales antérieures, le Bureau a été obligé de faire preuve de prudence dans l'exécution des programmes, et les activités de coopération technique ont dû être réduites. Compte tenu de la demande considérable en activités de l'OIT pour la lutte contre le SIDA, la lutte contre la pauvreté ainsi que de la nécessité de promouvoir l'emploi dans les pays en développement et de répondre aux crises et situations d'urgence, la totalité de l'excédent budgétaire devrait être utilisée par le Bureau pour aider les Etats Membres. L'orateur a appuyé le point appelant une décision.
- 69.** Le représentant du gouvernement du Burkina Faso a remercié le Directeur général de ses explications et a adhéré à la position exprimée par le représentant de l'Algérie au nom du

Groupe africain. Comme d'autres l'ont signalé, l'excédent n'est pas dû à une sous-utilisation du budget mais au versement d'arriérés de contributions. La réduction des programmes et des activités de coopération technique que tous les membres ont déplorée est une conséquence directe du retard dans le versement des contributions ou du non-versement des contributions. Afin de renforcer la coopération technique ou d'appuyer la lutte contre la pauvreté, il serait logique d'utiliser l'ensemble de l'excédent pour financer des activités destinées aux Etats Membres. De plus, le remboursement de cet excédent aux pays Membres pourrait encourager indirectement le retard dans le paiement des contributions, voire le non-paiement des contributions. Le Burkina Faso a consenti d'énormes sacrifices pour s'acquitter de la totalité de sa contribution pour 2002 car il a confiance dans le travail de l'OIT. Les pays en développement attendent légitimement des activités de coopération technique et il faut espérer que les intérêts africains en matière de programmes pour l'emploi et de lutte contre le SIDA seront pris en compte lors de la décision relative à l'utilisation de l'excédent.

70. La représentante du gouvernement du Mexique a appuyé la déclaration faite au nom des pays du groupe d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi que les propositions du Directeur général. Une partie de l'excédent devrait être utilisée à l'appui du Programme mondial pour l'emploi compte tenu de la pauvreté et du chômage qui sévissent dans de nombreuses régions du monde. De nombreuses activités concernent la mise au point d'indicateurs et l'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté, d'augmentation de la productivité et de création d'emplois et, compte tenu de l'importance de ces travaux, leur financement devrait être assuré. L'intervenante a appuyé le point appelant une décision.
71. Le représentant du gouvernement de la République de Corée a estimé que cette question devrait être examinée par la Conférence au mois de juin, et que si la pratique de l'OIT en matière d'excédent de trésorerie n'était pas conforme aux dispositions du Règlement financier, alors ce Règlement devait être révisé. Malgré l'augmentation de son taux de contribution pour 2002-03, qui a doublé par rapport à la période biennale précédente, la République de Corée a pris la difficile décision de se rallier au consensus et d'approuver le budget et le barème de contribution lors de la dernière Conférence. La Corée n'est pas le seul pays à connaître cette situation et, compte tenu des difficultés financières de certains Etats Membres liées à l'augmentation des contributions et à la situation économique actuelle, l'excédent devrait être remboursé conformément aux dispositions du Règlement financier. Il est déplacé que, juste neuf mois après qu'un nombre important de pays a demandé un budget à croissance nominale zéro pour 2002-03 lors de la dernière Conférence, le Bureau propose de dépenser 90 millions de francs suisses, soit environ un quart du budget nominal pour 2002. Ces propositions devraient être examinées soigneusement, au moins aussi soigneusement que les propositions concernant le budget ordinaire, et il faudrait disposer d'informations plus nombreuses. La République de Corée s'est associée à l'Allemagne, au Japon et au Royaume-Uni pour demander au Bureau de présenter des propositions révisées avant la prochaine Conférence.
72. Le représentant du gouvernement de la Chine a déclaré que le document et l'introduction du Directeur général avaient plaidé en faveur du point appelant une décision. Pendant de nombreuses années, le BIT a adopté un budget à croissance nulle ce qui, à plusieurs reprises, a entraîné un report de projets importants par manque de financement, et la majeure partie de l'excédent devrait être utilisée pour des activités de coopération technique dans les pays en développement, notamment la promotion de projets relatifs à l'emploi. Il est toutefois peu réaliste de penser que l'excédent d'un biennium permettra de répondre à tous les besoins actuels et il faut dresser une liste de priorités. Le document présente les mesures prises à trois reprises en cas d'excédent et ces explications pourraient être utilisées pour prendre une décision dans le cas actuel. Certains projets énumérés dans le document bénéficient déjà de ressources du budget ordinaire et il faudrait s'efforcer d'éviter un chevauchement. Le Bureau devrait fournir davantage d'informations sur les

projets proposés pour qu'ils puissent faire l'objet d'un autre examen et, même s'il s'agit d'une question financière sensible, il devrait être possible de parvenir à un consensus.

- 73.** Le représentant du gouvernement de la Suisse a remercié le Directeur général de ses explications qui ont aidé à éclaircir un certain nombre de points du document, et il a appuyé la proposition tendant à utiliser l'excédent plutôt qu'à le rembourser. Cet excédent donne à l'OIT la possibilité de lancer des activités à la place de celles qui ont été repoussées ou annulées par manque de fonds et, comme elle est liée au versement d'arriérés de contributions, il serait contraire au souhait de la plupart des membres que cette somme soit remboursée aux Etats. Une stricte application de l'article 18.2 du Règlement financier n'est pas appropriée dans le cas présent.
- 74.** La proposition d'affecter des fonds supplémentaires à la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation mérite d'être soutenue. L'OIT devrait se doter d'une équipe d'économistes hautement qualifiés qui fourniront des documents de qualité. Il s'agit pour l'OIT d'une occasion unique qu'il convient de ne pas laisser passer.
- 75.** M. Blondel s'est félicité que, sur une question aussi délicate, la commission ait eu un échange de vues équilibré et enrichissant sur le fonctionnement général de l'Organisation. Il s'est également réjoui qu'il n'y ait eu aucune utilisation abusive du Règlement financier, car il eut été dangereux que certains pays s'acquittent délibérément de leurs contributions en retard pour récupérer une partie du montant. Sur la question d'un éventuel report de la discussion au mois de juin, M. Blondel a fait remarquer qu'il n'y a, au mois de juin, pas de véritable discussion tripartite, alors que la recherche d'un consensus entre employeurs, travailleurs et gouvernements pour servir au mieux les intérêts de chacun des groupes est précisément le moteur des travaux de la commission. L'orateur a rappelé à nouveau que, l'aisance actuelle de trésorerie étant due au paiement d'arriérés, il ne convient pas de redistribuer les fonds. Cette redistribution aurait été acceptable si l'excédent de trésorerie était lié à la non-exécution d'un certain nombre d'activités prévues, mais tel n'est pas le cas.
- 76.** Le Directeur général a indiqué que l'analyse détaillée des activités proposées gagnerait sans doute à être effectuée en consultation avec les mandants dans le cas de la planification opérationnelle normale des activités de l'OIT. Cet engagement formel du Directeur général est une garantie pour la commission. Le fait que 32 millions de dollars, soit près des deux tiers du montant total, soient consacrés aux programmes techniques et régionaux définis dans le budget stratégique est une autre garantie; les travailleurs auraient cependant préféré trois quarts à deux tiers.
- 77.** M. Botha a déclaré que la discussion sur cette question avait été utile et intéressante et que, malgré des points de vue divergents, les membres tenaient à parvenir à un consensus. Les employeurs partagent la préoccupation des travailleurs qui ne souhaitent pas laisser cette question en suspens jusqu'à la Conférence à laquelle nombre de leurs représentants ne participeront pas. Il faut donc trouver des solutions lors de la présente session du Conseil d'administration, y compris un accord sur une révision possible des dispositions du Règlement financier traitant de l'utilisation d'un excédent de trésorerie.
- 78.** Le président a levé la séance pendant un bref laps de temps afin de tenir des consultations avec les membres de la commission et le secrétariat. A la reprise des travaux, il a résumé la discussion et présenté des conclusions dont il a espéré qu'elles feraient l'objet du consensus le plus large possible. Compte tenu de tous les points de vue exprimés au cours de la discussion et de l'échange de vues très ouvert et équilibré qui a eu lieu, un certain nombre de conclusions pouvaient être tirées.

79. La grande majorité des membres de la commission s'est déclarée favorable aux propositions faites par le Directeur général dans le document du Bureau. Les membres de la commission ont aussi, dans leur grande majorité, approuvé et entériné les explications données par le Directeur général dans son discours liminaire.
80. La commission se félicite de la gestion prudente que le Bureau a observée ces dernières années et reconnaît que le débat actuel porte au fond sur la budgétisation stratégique telle qu'elle a été introduite pour le programme et budget pour 2000-01. La commission a noté que les employeurs et les travailleurs ont signalé plusieurs priorités au cours de la discussion, de même que certains gouvernements, notamment ceux qui se sont exprimés au nom du Groupe africain et du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Bureau a pris note de ces suggestions.
81. La nécessité de fournir de plus amples informations au Conseil d'administration afin qu'il puisse à l'avenir discuter de cette question en toute connaissance de cause a également été soulignée au cours de la discussion. Tout en prenant note des suggestions faites et des demandes d'informations complémentaires, le Directeur général et le Bureau tiennent à mener des consultations approfondies après cette session du Conseil d'administration afin de répondre aux nombreuses demandes qui ont été faites. Le Directeur général s'est également engagé à tenir la commission et le Conseil d'administration pleinement informés de l'utilisation de ces ressources dans le contexte du cadre stratégique.
82. La dernière conclusion — la principale — qui ressort de la discussion est qu'une grande majorité des membres de la commission reconnaît que l'article 18.2 du Règlement financier ne répond pas de manière satisfaisante à la situation qui fait l'objet de la discussion en cours. Plusieurs orateurs ont proposé que les dispositions pertinentes du Règlement financier soient révisées. Cela nécessiterait également des consultations approfondies afin de trouver une solution acceptable pour tous, et il semble souhaitable d'inclure une formulation à cet effet dans le paragraphe appelant une décision.
83. Le président a alors proposé le texte suivant en remplacement du paragraphe 22 du document du Bureau:

La commission souhaitera donc sans doute recommander au Conseil d'administration:

- i) de demander au Directeur général de proposer des amendements au Règlement financier afin que les excédents puissent être traités de façon appropriée, compte tenu des circonstances qui ont donné lieu à de tels excédents; et
- ii) de proposer à la Conférence internationale du Travail, à sa 90^e session (juin 2002), que, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, l'excédent pour 2000-01, qui s'élève à 100 925 636 francs suisses (équivalant à 57 020 133 dollars E.-U. au taux de change budgétaire pour 2002-03 de 1,77 franc suisse pour 1 dollar), soit utilisé en partie pour financer les postes de dépenses énumérés dans l'annexe, pour un montant total de 90 801 000 francs suisses (équivalant à 51 300 000 dollars E.-U. au taux de change budgétaire pour 2002-03 de 1,77 franc suisse pour 1 dollar), et qu'elle adopte une résolution formulée comme suit:

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Notant que les recettes enregistrées au cours de la période biennale 2000-01 ont dépassé les dépenses inscrites au budget ordinaire, entraînant un excédent de 100 925 636 francs suisses (équivalant à 57 020 133 dollars E.-U. au taux de change budgétaire pour 2002-03 de 1,77 franc suisse pour 1 dollar),

Décide, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, d'utiliser une partie de l'excédent pour 2000-01 pour financer les postes de dépenses énumérés dans l'annexe, pour un montant total de 90 801 000 francs suisses;

Note que, compte tenu de ces ouvertures de crédits, le montant disponible en vertu de l'article 18.2 du Règlement financier sera de 10 124 636 francs suisses.

84. M. Botha, s'exprimant au nom des employeurs, et M. Blondel, s'exprimant au nom des travailleurs, ont déclaré approuver le texte amendé du paragraphe 22 appelant une décision.
85. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a dit apprécier l'esprit de coopération dans lequel les discussions se sont déroulées mais que, pour les raisons qu'il a indiquées antérieurement, il n'est pas en mesure d'adhérer à un consensus en faveur du point appelant une décision. Il ne s'opposera cependant pas à un tel consensus, et il a demandé que sa position soit intégralement consignée dans le rapport afin de ne pas préjuger de la position de sa délégation à la Conférence en juin 2002.
86. Le représentant du gouvernement du Japon a regretté de ne pas être en mesure de se joindre à un consensus en faveur du nouveau paragraphe 22 appelant une décision. Le Bureau devrait être comptable envers les Etats Membres des excédents de trésorerie, et le Règlement financier reflète cette obligation. En l'absence d'informations complémentaires, il ne devrait pas y avoir de décision concernant la proposition.
87. Le représentant du gouvernement de la République de Corée a également regretté de ne pas être en mesure de se joindre à un consensus en faveur du paragraphe amendé appelant une décision et a réservé sa position jusqu'à la prochaine session de la Conférence.
88. Le représentant du gouvernement de la Namibie s'est associé aux travailleurs et aux employeurs pour appuyer le nouveau paragraphe appelant une décision et a espéré que d'autres gouvernements feront de même. Il comprend parfaitement les vues du représentant de l'Allemagne et lui est reconnaissant de ne pas résister au consensus.
89. Le représentant du gouvernement de l'Algérie a indiqué que le Groupe africain appuie sans réserve le texte amendé du paragraphe 22.
90. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a souscrit aux vues exprimées par les représentants de la Namibie et de l'Algérie.
91. La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a fait observer que plusieurs pays, dont la Nouvelle-Zélande et l'Australie, ont exprimé leur désaccord avec la recommandation qui figure dans le document du Bureau. Bien qu'ils ne s'opposent pas à un consensus, ils réservent leur position jusqu'à une discussion future.
92. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a regretté qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus et s'est associé aux représentants du Japon, de l'Allemagne, de la République de Corée et de la Nouvelle-Zélande en disant qu'il réservait sa position jusqu'à une prochaine discussion.
93. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a dit partager les préoccupations exprimées par les représentants de la Nouvelle-Zélande, du Japon et d'autres pays. Le Royaume-Uni est prêt à participer à d'autres consultations sur cette question, mais à ce stade il souhaite réserver sa position. Il ne s'opposera pas à un consensus, mais il semble que les vues exprimées au cours de la discussion n'ont pas été pleinement prises en considération.
94. Le représentant du gouvernement du Canada s'est associé à la déclaration du représentant du Royaume-Uni.

95. Le président a remercié les membres de la commission de leur contribution à cette discussion intéressante. En dépit des réserves exprimées par les représentants des gouvernements de l'Allemagne, du Canada, de la République de Corée, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et de la Fédération de Russie, un solide consensus se dégage en faveur du paragraphe 22 appelant une décision tel qu'il a été modifié.

96. *La commission recommande donc au Conseil d'administration:*

- i) *de demander au Directeur général de proposer des amendements au Règlement financier afin que les excédents puissent être traités de façon appropriée, compte tenu des circonstances qui ont donné lieu à de tels excédents; et*
- ii) *de proposer à la Conférence internationale du Travail, à sa 90^e session (juin 2002), que, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, l'excédent pour 2000-01, qui s'élève à 100 925 636 francs suisses (équivalant à 57 020 133 dollars E.-U. au taux de change budgétaire pour 2002-03 de 1,77 franc suisse pour 1 dollar), soit utilisé en partie pour financer les postes de dépenses énumérés dans l'annexe II au présent rapport, pour un montant total de 90 801 000 francs suisses (équivalant à 51 300 000 dollars E.-U. au taux de change budgétaire pour 2002-03 de 1,77 franc suisse pour 1 dollar), et qu'elle adopte une résolution formulée comme suit:*

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Notant que les recettes enregistrées au cours de la période biennale 2000-01 ont dépassé les dépenses inscrites au budget ordinaire, entraînant un excédent de 100 925 636 francs suisses (équivalant à 57 020 133 dollars E.-U. au taux de change budgétaire pour 2002-03 de 1,77 franc suisse pour 1 dollar),

Décide, par dérogation à l'article 18.2 du Règlement financier, d'utiliser une partie de l'excédent pour 2000-01 pour financer les postes de dépenses énumérés dans l'annexe II au présent rapport, pour un montant total de 90 801 000 francs suisses;

Note que, compte tenu de ces ouvertures de crédits, le montant disponible en vertu de l'article 18.2 du Règlement financier sera de 10 124 636 francs suisses.

Fonds pour les systèmes informatiques

(Troisième question à l'ordre du jour)

97. La commission a été saisie d'un document⁵ sur la modernisation des systèmes informatiques de l'OIT relatifs aux finances, aux achats et aux ressources humaines.

⁵ Document GB.28/PFA/3.

- 98.** M. Blondel a rappelé que ce document était soumis à la commission pour information. Les travailleurs ont pris note des progrès réalisés en matière de modernisation des systèmes informatiques et se félicitent que le Bureau présente, lors de la session de novembre 2002 de la commission, un rapport sur l'état d'avancement du projet. Revenant sur le document du Bureau, l'orateur s'est étonné du délai entre l'achèvement de l'évaluation et de la procédure de sélection en mars 2002 et la mise en œuvre du projet en janvier 2004, et a demandé s'il n'était pas possible de le raccourcir. Enfin, le groupe des travailleurs aimerait savoir ce qu'il advient du matériel du Bureau considéré comme obsolète.
- 99.** M. Botha, s'exprimant au nom des membres employeurs, a déclaré que l'attitude prudente et mesurée du Bureau dans ce domaine confirme sa sage gestion financière. L'orateur a demandé des éclaircissements sur les termes «quelques points à ne pas négliger» à la fin du paragraphe 2 et sur les raisons pour lesquelles les fournisseurs ont supporté des coûts avoisinant 250 000 dollars (paragr. 8).
- 100.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni s'est félicitée du document du Bureau et a approuvé la méthode suivie pour moderniser les systèmes informatiques relatifs aux finances, aux achats et aux ressources humaines. Le Bureau devrait procéder de la sorte pour tous ses systèmes informatiques, en ayant à l'esprit la proposition formulée à propos du point précédent à l'ordre du jour qui vise à transférer 5 autres millions de dollars au Fonds pour les systèmes informatiques. Il est temps que des experts évaluent les besoins informatiques actuels et futurs de l'OIT et de ses mandants, compte étant tenu en particulier de la grande quantité d'informations précieuses dont le Bureau dispose et de la nécessité de les rendre plus accessibles, peut-être en prévoyant des niveaux différents d'accès à ces informations pour les différents mandants. Une approche hâtive et au coup par coup risque de déboucher sur la mise en place de systèmes d'information inadéquats. Le Bureau devrait saisir cette occasion pour planifier ses activités dans ce domaine.
- 101.** Le Trésorier et contrôleur des finances a répondu aux représentants employeur et travailleur. A première vue, il pourrait sembler que janvier 2004 soit une date excessivement éloignée pour mettre en œuvre le projet si l'évaluation et la procédure de sélection sont terminées comme prévu fin mai. Il convient de faire observer que l'évaluation et la sélection sont les premières étapes de la procédure. Les logiciels de gestion des ressources d'une entreprise sont extrêmement complexes et les modifier pour qu'ils répondent aux besoins très particuliers de l'OIT prend non seulement beaucoup de temps mais représente aussi l'essentiel du coût du projet prévu à ce jour. Le Bureau a déjà beaucoup avancé dans la définition des besoins des utilisateurs grâce aux ateliers internes sur la portée du projet.
- 102.** Les équipements anciens sont soit vendus soit donnés à des organisations défendant une bonne cause. Dans le premier cas, ils sont vendus par voie de petites annonces au plus offrant. Les équipements qui n'ont pas de valeur marchande à Genève sont donnés à des pays en développement ou à certaines institutions établies en Suisse, lesquelles doivent prendre en charge les frais de transport. D'autres équipements sont donnés à des organisations déployant des activités de formation et de réinsertion.
- 103.** Le Trésorier et contrôleur des finances a confirmé que le choix des logiciels s'est fait en toute indépendance et qu'il a été approuvé par un cabinet de conseils renommé. Ce cabinet a formulé des observations sur quelques points de détail. Des informations à ce sujet pourront être fournies si nécessaire. Les coûts avoisinant les 250 000 dollars qui ont été supportés par les fournisseurs correspondent aux coûts initiaux normaux que supportent les entreprises participant à un appel d'offres. Le ralentissement de l'activité économique fait que la situation a beaucoup changé. Il y a deux ans, les entreprises étaient moins désireuses de travailler avec les institutions spécialisées du système des Nations Unies. Aujourd'hui,

l'environnement est très concurrentiel et elles sont disposées à adapter leurs systèmes aux besoins très spécifiques de ces utilisateurs.

- 104.** A propos de la demande d'une planification détaillée des systèmes informatiques, le Trésorier et contrôleur des finances a rappelé qu'en juin 2000 la Conférence a approuvé une recommandation du Conseil d'administration visant à établir le Fonds pour les systèmes informatiques avec un capital initial de 25 millions de dollars, lequel devait être financé par les excédents de trésorerie de 1998-99. Le Conseil d'administration a décidé que 20 millions de dollars sur cette somme devraient être consacrés à la modernisation des systèmes financiers de l'OIT. Il a aussi décidé que les 5 millions restants devraient être affectés au système informatique de gestion des ressources humaines. Il ne reste donc plus de ressources pour d'autres applications informatiques importantes.
- 105.** La première de ces applications est un système de gestion de contenu des documents (courriers électroniques, documents internes, rapports internes et externes, archives) aux fins d'un usage externe. Ce système coûterait environ 3 millions de dollars.
- 106.** Ensuite, il faut améliorer les systèmes de télécommunications mondiales de l'OIT. Un groupe de travail examine actuellement un réseau intégré de communications phoniques et de données pour le progiciel de gestion intégrée et le système de mise en valeur des ressources humaines, ainsi que les moyens d'améliorer les communications entre les bureaux extérieurs de l'OIT. L'OIT choisira probablement un réseau privé virtuel, étant donné que, contrairement à d'autres institutions, elle n'a pas les moyens de disposer d'un réseau privé par satellite. Les coûts de ce réseau sont en cours d'examen mais ils devraient avoisiner les 3 millions de dollars.
- 107.** Les événements du 11 septembre et l'incendie qui a eu lieu au siège de l'OIT il y a deux mois montrent qu'il faut un système antisinistre, ce qu'a signalé plusieurs fois ces dernières années le Commissaire aux comptes. L'utilité d'installations extérieures pour entreposer des copies de sauvegarde a été mise en évidence après le 11 septembre et l'OIT devrait en tenir compte. En outre, le Bureau a besoin d'une autre salle d'ordinateurs au rez-de-chaussée, côté nord, pour les serveurs centraux. Le coût de ces installations s'élèvera à environ 1,3 million de dollars.
- 108.** Autre problème: l'emmagasinage des données. Au cours des douze derniers mois, le volume des données entreposées est passé de 180 à 700 giga-octets et le progiciel de gestion intégrée fera encore augmenter ce chiffre. Un réseau de lieux d'entreposage est le moyen le plus efficace pour surmonter ce problème et il devrait coûter 900 000 dollars.
- 109.** Le traitement de texte est aussi un problème urgent. Les institutions des Nations Unies et la plupart des consultants et des collaborateurs extérieurs qui travaillent avec l'OIT utilisent des logiciels Microsoft. Une institution des Nations Unies a décidé de ne franchir le pas qu'une fois qu'une étude approfondie aura démontré les avantages de ce choix et, tôt ou tard, l'OIT devra emboîter le pas. Les redevances de licence coûteront environ 800 000 dollars.
- 110.** Il faut également moderniser le système de vote électronique dont certains éléments ne sont plus disponibles sur le marché. Une autre commission du Conseil d'administration examinera cette question et la modernisation du système coûtera à peu près 600 000 dollars.
- 111.** L'ensemble de ces projets dépasse largement les 5 millions de dollars proposés pour le Fonds pour les systèmes informatiques, mais la commission peut être assurée que ces ressources ne seront utilisées que lorsque le Conseil d'administration aura examiné puis approuvé les propositions.

112. *La commission a pris note du document du Bureau.*

Fonds pour le bâtiment et le logement (Quatrième question à l'ordre du jour)

Locaux du bureau régional de l'OIT pour les Amériques (Lima)

113. La commission était saisie d'un document ⁶ contenant entre autres la proposition d'acquérir un terrain et d'approuver les plans pour la construction des locaux du bureau régional de l'OIT à Lima.
114. M. Botha a déclaré que pour les employeurs ce document soulève davantage de questions qu'il ne fournit de réponses. Sur un plan économique, les arguments ne sont pas clairs et, en termes purement financiers, il serait probablement plus indiqué de conserver le bâtiment existant et de louer des locaux supplémentaires. La formule de la location offrirait certainement beaucoup plus de souplesse, mais cette question devrait être étudiée sous l'angle de la politique de l'OIT en la matière. L'augmentation des effectifs semble certes justifiée, mais est-il réellement nécessaire de baser ce bureau régional à Lima, et, dans l'affirmative, le gouvernement du Pérou a-t-il été contacté en vue d'un soutien?
115. M. Blondel a indiqué, en préalable, que le groupe des travailleurs n'avait pas de position établie en ce qui concerne l'acquisition ou la location de locaux et estimait que la décision devrait être prise au cas par cas. S'agissant du bureau régional de l'OIT pour les Amériques, compte tenu des informations données, les travailleurs sont prêts à accepter la proposition de construction d'un nouveau siège à Lima. En effet, une forte progression des effectifs est prévue à l'échéance de dix ans, et les arguments en faveur de la construction plutôt que l'adaptation des locaux actuels semblent pertinents. De plus, si l'on retire le prix de vente des locaux actuels du coût d'achat du terrain et de la construction du nouveau bâtiment, la dépense serait de l'ordre de 2,1 millions de dollars, alors que le solde disponible du Fonds pour le bâtiment et le logement est de 3,9 millions de dollars. Naturellement, l'adoption de cette proposition suppose la mise en place d'une sous-commission du bâtiment qui se réunirait lors de la prochaine session du Conseil d'administration, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 8 du document. Enfin, les travailleurs aimeraient savoir si le gouvernement péruvien va participer directement ou indirectement à ces travaux. Ils souhaiteraient également un complément d'information sur le coût de l'aménagement du bâtiment (installations informatiques, mobilier, câblage, sécurité, etc.) et demandent dans quelle rubrique budgétaire ces dépenses inévitables seront inscrites.
116. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, aurait préféré trouver un programme à long terme pour le bâtiment et le logement montrant les priorités, les détails de la coordination et des estimations de coûts tenant compte de tous les mouvements prévus par le Bureau, plutôt que d'avoir à réagir au coup par coup.
117. Les membres des PIEM souscrivent à la proposition de créer une sous-commission du bâtiment de la PFAC chargée de formuler des recommandations sur les plans de

⁶ Document GB.283/PFA/4.

construction et les estimations de coûts pour les locaux de Lima. Dans le sous-paragraphe 9 c) appelant une décision, ils demandent que l'expression «de l'ordre de» soit remplacée par «pour un montant maximal de».

- 118.** Le représentant du gouvernement du Japon a exprimé son soutien à la déclaration faite au nom des membres des PIEM et avait demandé au Bureau de fournir des précisions supplémentaires avant la tenue de cette réunion. Le document semblait trop général et donnait peu d'informations sur le rapport du consultant indépendant, le plan de construction, et même sur le plan financier. Il est impossible de prendre une décision en connaissance de cause sur la base de ce document et, dans tous les cas, il ne faudrait pas acquérir le terrain avant qu'un plan de construction ne soit convenu. Il a exhorté le Bureau à fournir davantage de renseignements afin qu'une décision puisse être prise lors de la prochaine session du Conseil d'administration.
- 119.** Le représentant du gouvernement de l'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe africain, a demandé ce qu'il adviendrait des locaux actuels dans l'éventualité d'une nouvelle construction. Par ailleurs, il a posé la question de la contribution de l'Etat hôte.
- 120.** Le représentant du gouvernement de Panama a fait remarquer que la proposition porte sur un montant important et, avant toute décision, le Bureau devrait étudier de plus près les autres alternatives. Il faudrait notamment entreprendre une analyse coût/bénéfice d'une éventuelle relocalisation dans d'autres centres où l'infrastructure nécessaire serait déjà en place.
- 121.** Le Trésorier a déclaré que le Bureau étudie au cas par cas, pour chaque bureau extérieur, s'il est plus avantageux d'acheter ou de louer. Le choix est beaucoup plus simple dans les pays où le gouvernement a fait don du terrain ou des locaux à l'OIT. Le gouvernement du Pérou n'a pas fait une telle offre, probablement à cause de la situation économique difficile du pays.
- 122.** En ce qui concerne les autres bureaux régionaux, à Bangkok, l'OIT occupe une partie du bâtiment des Nations Unies. Le loyer est assez élevé mais reste raisonnable au regard des prestations offertes: un service de sécurité et une salle de conférences; en outre, il y a des possibilités d'expansion au cas où cela s'avérerait nécessaire. A Abidjan, le choix est clair. Lorsque l'OIT a transféré le bureau régional d'Addis-Abeba à Abidjan, le gouvernement de la Côte d'Ivoire a fait don d'un bâtiment, très bien situé à Abidjan, que l'OIT a alors adapté à ses besoins. L'arrangement conclu à Beyrouth est encore plus favorable — le gouvernement libanais prête gratuitement au bureau régional de l'OIT des locaux adaptés à ses besoins.
- 123.** Le bâtiment de l'OIT à Lima a été acquis pour la somme de 100 000 dollars en 1969 et, malgré la dévaluation de la monnaie péruvienne, vaut aujourd'hui environ 1 million de dollars. Comme l'a fait remarquer M. Blondel, le coût total de nouveaux locaux avoisinerait les 3,1 millions de dollars, auxquels il faudrait déduire environ 1 million de dollars provenant de la vente des anciens locaux, soit un coût net d'environ 2 millions de dollars. Les frais d'installation chiffrés par le consultant comprennent la climatisation et le câblage informatique, mais le Bureau a l'intention de transférer le mobilier, l'équipement et le matériel informatique se trouvant dans les anciens locaux pour éviter des frais supplémentaires d'équipement.
- 124.** Le groupe des PIEM a insisté sur la nécessité d'établir une politique plus coordonnée en ce qui concerne les exigences liées à l'hébergement, et ceci pourrait se faire lors d'une future session du Conseil d'administration. Durant la session en cours, la commission a été saisie de deux propositions: l'une concernant le bureau de Lima, l'autre concernant le siège à Genève. Au cours de la discussion sur l'excédent de trésorerie de 2000-01, mention a été

faite de la pénurie de locaux à Abidjan, en raison du développement des activités liées à la Déclaration et au Programme IPEC. Lors de la session de novembre 2002 du Conseil d'administration, la commission étudierait les propositions d'ajouter deux ou trois étages à l'annexe existante à Abidjan, ce qui représenterait à l'heure actuelle un coût d'environ 700 000 dollars. Le Bureau accepte très volontiers l'autre suggestion avancée par le groupe des PIEM de remplacer l'expression «de l'ordre de» dans le dernier sous-paragraphe du paragraphe 9 appelant une décision «pour un montant maximal de».

- 125.** Le Trésorier a confirmé avoir reçu une demande d'informations sur la politique de l'OIT en matière d'acquisition et de location des bureaux régionaux, envoyée par le gouvernement du Japon. Le Bureau lui a déjà répondu mais reste bien entendu à la disposition du Conseil d'administration pour toute information supplémentaire, y compris le rapport du consultant indépendant sur les locaux de Lima. En réponse à une demande du représentant de l'Algérie, s'exprimant au nom du Groupe africain, le Trésorier a confirmé qu'il espère pouvoir vendre les locaux existant à Lima pour environ 1 million de dollars.
- 126.** S'agissant de la possibilité de déplacer le bureau régional vers d'autres sites, l'expérience confirme qu'il s'agit d'un exercice extrêmement difficile. Même dans les épisodes les plus mouvementés de l'histoire du bureau de Lima, le plus mémorable étant l'occupation des locaux pendant un mois par un groupe de pêcheurs mécontents en 1994, les propositions de déménagement ont été rejetées, la préférence étant accordée au statu quo.
- 127.** Selon les chiffres du Bureau, les nouveaux locaux seraient entièrement amortis en dix ans au maximum, mais, au cas où les estimations des loyers seraient revues à la hausse pour tenir compte de l'inflation, on serait plus près de huit ans. Le principal avantage d'acquérir un bâtiment serait de disposer de locaux conçus selon les besoins et dotés d'une sécurité adéquate. Ceci est un aspect important à Lima. Le bureau de l'OIT actuel a récemment été occupé une nouvelle fois, et un nouveau bâtiment pourrait être conçu pour accueillir des équipements de sécurité. Enfin, il est intéressant de noter qu'aucune disposition budgétaire n'a été prévue pour louer des locaux supplémentaires durant la période biennale 2002-03, alors, si cette option devait être retenue, il faudrait trouver un financement supplémentaire de 400 000 dollars.
- 128.** M. Botha a remercié le Trésorier de ses explications, mais les employeurs restent réticents devant la proposition. Le nouveau site se trouve à proximité de l'ancien, de sorte que le risque d'une nouvelle occupation des locaux n'est pas à exclure. En toute hypothèse, la formule de la location est non seulement plus intéressante financièrement, mais offre aussi plus de souplesse; en outre, il est plus facile d'y mettre un terme si nécessaire. Le désir de limiter les perturbations en cas de déménagement est compréhensible, mais ceci ne devrait pas décourager une relocalisation si des locaux étaient offerts gratuitement dans d'autres pays d'Amérique latine. Les employeurs préféreraient que la commission examine une nouvelle fois l'ensemble de la proposition à la session de novembre 2002 du Conseil d'administration.
- 129.** M. Blondel a précisé que les travailleurs soutenaient la construction de nouveaux locaux du bureau régional de l'OIT pour les Amériques à Lima et espéraient que cette deuxième acquisition serait aussi rentable que la première. Or il semble que se posent un certain nombre de problèmes, notamment de sécurité et de stabilité. Aucun pays ne peut se prévaloir d'une stabilité permanente, mais les travailleurs aimeraient néanmoins que le Bureau leur fournisse un certain nombre de garanties. La commission est là pour aider le Bureau à prendre la décision, mais la décision en tant que telle ne lui appartient pas. Les travailleurs aimeraient donc que le Bureau, après des consultations, leur donne l'assurance que le gouvernement ou l'Etat péruvien marque un intérêt pour le maintien du bureau régional de l'OIT à Lima. Ils y verraient une certaine accréditation du projet, même temporaire.

130. Le représentant du Directeur général (le directeur du bureau régional de l'OIT pour les Amériques à Lima) a remercié les membres de leur intérêt et de leurs suggestions constructives concernant cette proposition. Le fait est que le bureau régional de l'OIT à Lima ne peut plus continuer à fonctionner dans les locaux existants. A l'heure actuelle, il accueille 73 fonctionnaires, mais ce chiffre pourrait bientôt passer à entre 80 et 90, et d'ici 2005 il risque de passer à 125 avec le développement des activités en Amérique latine en faveur des travailleurs, des employeurs et des gouvernements. Plusieurs projets de coopération technique y ont leur base, et les fonds versés par divers donateurs ont permis de pourvoir toute une série de postes vacants. Il est manifeste que l'on ne pourra pas continuer à exécuter correctement ces activités dans une telle situation. Comme cela est expliqué dans le document du Bureau, les deux solutions possibles sont soit de louer davantage de locaux, soit d'en construire de nouveaux, et sont présentées en détail dans le document du Bureau.
131. Plusieurs orateurs ont soulevé la question de la sécurité. Le bureau actuel se trouve dans un quartier résidentiel de Lima, et la proposition consistant à acquérir les locaux prévoit de déménager vers un autre site de la même zone. Du point de vue de la sécurité, les deux situations sont totalement différentes. Le bureau actuel est à peine plus grand qu'une maison, alors qu'un nouveau bâtiment aurait l'avantage de disposer d'équipements de sécurité modernes. Le transfert du bureau régional vers un autre pays n'est pas un exercice aisé, car l'OIT a conclu des accords avec le gouvernement péruvien. Le climat politique délicat des dernières années a poussé le bureau à envisager de déménager dans un autre pays, mais les coûts auraient été trop élevés, en grande partie en raison des indemnités à verser au personnel ne souhaitant pas suivre le bureau. Comme l'a mentionné le Trésorier, le gouvernement péruvien a fait preuve de beaucoup de bonne volonté envers l'OIT, mais il traverse lui-même une crise économique douloureuse à l'heure actuelle. En dépit de ces problèmes, le gouvernement a offert des installations dans le centre historique de Lima, qui malheureusement ne répondaient pas aux besoins de l'OIT et présentaient des problèmes de sécurité. Preuve en est un récent incendie, qui s'est déclaré dans la zone proche du centre historique de la ville. Pour conclure, le directeur régional a remercié les membres de leur attention et s'est déclaré prêt à leur fournir toute information complémentaire qu'ils pourraient souhaiter.
132. M. Botha a déclaré que les employeurs soutiendraient sans enthousiasme la proposition du Bureau, étant entendu que ce dernier mettrait tout en œuvre pour limiter les coûts afférents au nouveau bâtiment à 1,75 million de dollars et que la valeur de revente des locaux existant à Lima, estimée à 1 million de dollars, constitue une évaluation réaliste.
133. *En conséquence, la commission recommande au Conseil d'administration:*
- a) *d'approuver la proposition visant l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un bâtiment qui abriterait le bureau régional de l'OIT pour les Amériques à Lima et d'accepter que les coûts, estimés à 1,1 million de dollars des Etats-Unis, soient imputés au Fonds pour le bâtiment et le logement;*
 - b) *d'approuver, en principe, la préparation des plans et des estimations de coûts relatifs à la construction d'un bâtiment qui abriterait le bureau régional de l'OIT pour les Amériques, à Lima;*
 - c) *d'accepter que le coût de la construction d'un bâtiment destiné à abriter le bureau régional de l'OIT pour les Amériques, à Lima, pour un montant maximal de 1,75 million à 2 millions de dollars des Etats-Unis, soit imputé au Fonds pour le bâtiment et le logement.*

Espace de bureaux supplémentaire au siège

- 134.** La commission était saisie d'un document⁷ concernant le besoin d'espace de bureaux supplémentaire au siège, à Genève.
- 135.** M. Blondel a fait remarquer que ce document a fait l'objet de nombreux échanges au sein du groupe des travailleurs. Le manque d'espace au siège est un sujet véritablement préoccupant. Malgré les apparences, la configuration de l'immeuble est telle qu'il n'y a pas énormément de possibilités de postes de travail disponibles, particulièrement de postes de travail corrects. Or la croissance d'un certain nombre d'activités comme IPEC, Déclaration, etc. a bouleversé la projection des besoins et il faut maintenant abriter environ 70 personnes supplémentaires. Les travailleurs trouvent les formules proposées dans le document trop compliquées et onéreuses, notamment la location annuelle d'un local correspondant aux besoins. Concernant la construction d'installations temporaires, il faut être sûr du caractère véritablement temporaire de ces bâtiments. S'il s'agit d'installations appelées en fait à durer, ne convient-il pas mieux de tenter d'accroître la capacité du siège avec de véritables constructions? De plus, la volonté de décentralisation que le Conseil a manifestée à plusieurs reprises devrait entraîner une partie du personnel sur le terrain. Les travailleurs aimeraient des précisions du Bureau avant de se prononcer de manière plus formelle.
- 136.** M. Botha, s'exprimant au nom des employeurs, s'est déclaré surpris de cette proposition, du fait que le bâtiment du siège semble encore abonder en espace disponible. Peut-être le bâtiment est-il d'une conception plutôt ancienne, qui rend les réaménagements difficiles, mais il n'en demeure pas moins qu'une utilisation plus rationnelle de l'espace disponible consisterait à adopter le système des bureaux en espace ouvert. Cette formule tend aujourd'hui à se généraliser et le BIT serait sans doute bien inspiré de l'essayer, ne serait-ce qu'à titre expérimental. Un peu partout dans le bâtiment, il existe de vastes espaces inemployés dont une entreprise du secteur privé n'aurait pas hésité à tirer parti.
- 137.** Les employeurs seraient par ailleurs désireux de savoir comment ce besoin a commencé à se manifester. Dans cet ordre d'idées, tous les bureaux sont-ils aujourd'hui utilisés par du personnel du BIT ou bien certains sont-ils mis à disposition d'associations, de retraités ou d'autres organismes ou institutions et, dans l'affirmative, à quelles conditions? Comme l'indique le document établi par le Bureau, si du personnel supplémentaire ou temporaire doit être engagé au titre de certains projets, c'est sur les ressources extrabudgétaires prévues à cette fin qu'il conviendra d'imputer les coûts afférents au supplément d'espace nécessaire. Les employeurs déplorent cette approche fragmentaire des questions concernant le bâtiment et les bureaux et se déclarent favorables à la suggestion du groupe des PIEM, qui préconise au contraire une approche coordonnée.
- 138.** Le représentant du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a redit qu'en ce qui concerne cette question des bâtiments du BIT il serait préférable que le Conseil d'administration soit saisi d'un dossier qui fasse ressortir les priorités, s'appuie sur une approche coordonnée et aborde comme il convient la question des coûts. Pour cela, il faudrait une évaluation indépendante de l'utilisation actuelle de l'espace, du potentiel de reconfiguration et de réaménagement et, enfin, des prévisions concernant les transferts de postes du siège vers les régions. Il conviendrait également de dresser l'inventaire des travaux d'entretien et de rénovation qui seront probablement nécessaires à long terme, toujours sur la base d'une évaluation indépendante. Une telle démarche permettrait d'examiner les propositions d'une manière plus cohérente, élément

⁷ Document GB.283/PFA/4/1.

qui a d'autant plus d'importance que l'on parle aujourd'hui de doter le Fonds pour le bâtiment et le logement d'un montant supplémentaire de 5,5 millions de dollars.

- 139.** Le groupe des PIEM étant favorable à l'idée du Directeur général de renforcer les services régionaux, il aurait espéré constater des progrès plus rapides dans la décentralisation de certains postes du siège. Comprenant difficilement pourquoi il faudrait faire l'acquisition de locaux temporaires à usage de bureaux pour abriter plus de personnel au siège, ce groupe souhaiterait que l'on explique plus clairement comment on en est parvenu à chiffrer les besoins immédiats à 1 000 m² supplémentaires et considérant qu'une telle proposition ne tend à répondre qu'à des besoins temporaires, il serait utile de savoir si le Bureau a envisagé la variante consistant à louer ce type de locaux ou encore celle qui consiste à revoir de quelle manière l'espace est utilisé actuellement et rechercher éventuellement une optimisation de cette utilisation, sans perdre de vue la durée pour laquelle ces besoins temporaires devraient se faire sentir. Si l'acquisition apparaît effectivement comme la meilleure solution, par rapport à la location, des éléments doivent alors être fournis quant à la valeur de revente escomptée. Le groupe des PIEM invite donc vivement le Directeur général à faire étudier d'autres solutions, plus durables, avant de saisir la commission d'éléments qui lui permettront de mieux apprécier le bien-fondé de cette proposition.
- 140.** Le représentant du gouvernement du Japon a déclaré se rallier à l'avis exprimé au nom du groupe des PIEM et des employeurs à propos d'une formule d'espace de bureaux sans cloisonnement. La proposition dont la commission est saisie couvre les principaux aspects mais il y manque certaines précisions qui seraient nécessaires pour pouvoir décider en connaissance de cause. Comme l'a fait remarquer l'intervenant précédent, on comprend mal pourquoi, dans le contexte d'une politique de décentralisation, des locaux temporaires supplémentaires seraient nécessaires au siège. Dans le cas où ces besoins temporaires en locaux supplémentaires se révéleraient fondés, les nombreux avantages que comporte la formule de l'espace sans cloisonnement seraient à étudier sérieusement.
- 141.** Le représentant du gouvernement du Danemark a déclaré se rallier pleinement à l'avis exprimé par le représentant du Royaume-Uni au nom du groupe des PIEM. La décision est certes complexe — on ne peut en effet faire abstraction du problème que représente le manque d'espace pour les fonctionnaires mais, d'un autre côté, il est difficile de convaincre ceux à qui il appartient d'en décider de l'opportunité de consacrer 550 000 dollars de l'argent du BIT à l'acquisition de locaux de bureaux à usage temporaire, surtout dans l'hypothèse où les ressources extrabudgétaires viendraient à se tarir et que le BIT se retrouverait avec de l'espace vide et de l'argent ainsi dépensé pour rien. Le problème qui se pose également est de savoir où et quand les fonctionnaires en question doivent être affectés. Un an plus tôt, dans le cadre même des discussions du Conseil d'administration, une certaine unanimité semblait s'être dégagée sur le point que les régions devaient être renforcées et que le Directeur général devait s'employer, avec les directeurs exécutifs et les directeurs régionaux, à faire l'inventaire des postes susceptibles d'être décentralisés dans les régions. Il était en effet question de revoir la structure sur le terrain de manière à la rendre plus efficace et plus transparente, le but étant que le soutien soit apporté aux membres là où il est le plus nécessaire.
- 142.** Si le Bureau est convaincu qu'il lui faut davantage d'espace de bureaux au siège, il devrait envisager la solution consistant, comme on l'a déjà mentionné, à réorganiser l'espace existant. Les 550 000 dollars demandés seraient certainement mieux employés dans une revalorisation du bâtiment actuel. Le Bureau devrait également étudier un certain nombre d'autres questions qui y sont liées, comme celle de savoir si les locaux servant aux archives et au magasinage sont bien utilisés et quels seraient les gains d'espace encore possibles grâce aux moyens offerts par l'électronique. Il devrait également voir comment l'espace de bureaux disponible pourrait être réorganisé, éventuellement en recourant à la formule des bureaux sans cloisonnement, comme suggéré par certains intervenants

précédents. Le gouvernement danois serait beaucoup plus favorable à une proposition qui consisterait à utiliser ces fonds soit pour de l'espace de bureaux dans les régions, soit pour une solution plus durable, qui ferait que les retombées en seraient mieux réparties. En tout état de cause, il n'est pas favorable à la proposition telle que présentée.

- 143.** De l'avis du représentant du gouvernement du Panama, pour savoir comment l'espace libre du bâtiment du siège pourrait être mieux utilisé, il vaudrait mieux qu'une étude soit confiée à un expert du bâtiment. Il pourrait en effet se révéler plus judicieux de mettre à profit de l'espace inemployé à l'intérieur du bâtiment plutôt que de rechercher ailleurs de l'espace de bureau à usage temporaire. Il est indéniable que la solution consistant à garder autant que possible tout sous le même toit permettra d'économiser à la fois du temps et de l'argent et sera préférable à celle qui est envisagée dans le document présenté par le Bureau.
- 144.** Le représentant du gouvernement du Canada s'est rallié à l'avis exprimé par le groupe des PIEM et a fait observer que la tendance croissante à rechercher ce que l'on considère comme une utilisation plus rationnelle de l'espace de bureau est le sujet d'un récent rapport du Corps commun d'inspection examiné par le Secrétariat des Nations Unies à New York. Depuis trente ans que le BIT occupe le bâtiment actuel, il serait temps de procéder à une étude dans ce sens. A cela s'ajoute que les besoins au siège sont certainement moins urgents que ceux qui se sont fait jour à Lima et, dans la mesure où il s'agit de besoins temporaires qui ne concernent que la coopération technique, l'Organisation devrait veiller à ce que les coûts y afférents soient bien imputés sur les charges administratives des programmes correspondants, et non sur le budget ordinaire.
- 145.** Le Trésorier a fait observer que la configuration du bâtiment du siège a d'ores et déjà fait l'objet d'abondants commentaires et que, comme M. Blondel l'a souligné, certaines de ces caractéristiques s'opposent à une utilisation de certains espaces pour abriter davantage de fonctionnaires. Cette même question a en effet été soulevée quelques années plus tôt par le Vérificateur aux comptes et, après examen approfondi, la réponse du Bureau était qu'il serait extrêmement difficile d'utiliser l'espace plus rationnellement. La commission peut être assurée que les besoins exposés dans le document établi par le Bureau sont à la fois réels et urgents. Toutes sortes d'arrangements temporaires ont été pris pour tenter de répondre le mieux possible à la demande à l'intérieur du bâtiment du siège. Le vaste centre de documentation à l'usage de l'Institut d'études sociales qui était situé au dernier étage a été transféré dans les sous-sols, libérant ainsi autant d'espace de bureau. De même, des bureaux sans cloisonnement ont été créés au 11^e étage et au niveau R2, où la salle VIII abrite l'agence de voyages, laquelle a libéré les locaux qu'elle occupait au 6^e étage pour laisser place à des bureaux. La salle X va abriter désormais le personnel travaillant pour le progiciel de gestion intégrée (PGI), c'est-à-dire 30 à 40 personnes d'ici la fin de l'année, tandis que la documentation stockée dans les espaces à usage de bureau un peu partout dans le bâtiment a été transférée dans les sous-sols, toujours pour libérer de l'espace. Les archives se trouvent elles-mêmes dans les sous-sols, dans des zones qui ne pourraient être occupées par des bureaux, mais malgré tous ces efforts la demande excède encore les disponibilités.
- 146.** Le concept du bureau sans cloisonnement est effectivement une formule intéressante, qui est d'ailleurs appliquée en plusieurs lieux du bâtiment. Ainsi, le Bureau de l'informatique et des communications (ITCOM) occupe un espace aménagé de cette façon au 1^{er} étage; le Département de l'emploi lui aussi, au 8^e étage, de même que l'Institut, au 11^e étage. Le Bureau des publications était lui aussi agencé selon ce même principe avant le récent incendie, et son ancien emplacement devrait être occupé par Communication (DCOMM), toujours en espace ouvert, tandis qu'à l'extrémité sud du 11^e étage le Directeur général a libéré une certaine surface qui sera elle aussi utilisée de cette manière. Une extension de ce concept à d'autres zones du bâtiment ne saurait apporter une réponse aux besoins

immédiats. Elle ne pourrait de toute façon être envisagée que comme une solution à long terme, susceptible de se concrétiser au plus tôt sous deux ou trois ans.

147. Le coût de tels réaménagements est considérable. Des cloisons doivent être supprimées, des séparations légères doivent être mises au point puis réalisées, et certaines pièces de mobilier qui, comme les armoires, étaient normalement placées contre les murs, pour des raisons de sécurité, devront être remplacées. Et, même malgré tout cela, les espaces en bureaux sans cloisonnement ne sont pas la réponse absolue étant donné que certaines tâches, comme celles des chercheurs et des traducteurs, ne se prêtent pas à ce genre d'aménagement. La meilleure solution, à l'évidence, serait de réorganiser l'espace disponible, mais une telle option n'offre pas une réponse immédiate. La proposition présentée dans le document établi par le Bureau est la solution la plus rapide, mais elle n'est que temporaire.
148. Comme un certain nombre d'intervenants l'ont fait remarquer, les nouveaux locaux envisagés seraient destinés à abriter du personnel temporaire ou recruté pour une plus longue durée dans le cadre d'activités extrabudgétaires telles que l'IPEC, DECLARATION, le progiciel de gestion intégrée (PGI) et d'autres projets. Il serait difficile de mesurer exactement le coût des ressources nécessaires pour les besoins de ces activités. Le ratio standard de 13 pour cent retenu comme norme de référence dans le système des Nations Unies ne couvrirait en réalité que la moitié des coûts, et ce sans considérer que certains coûts augmentent en général par incréments plutôt que de manière linéaire.
149. A cela s'ajoute la question de la décentralisation. Le Directeur général a indiqué clairement qu'il entend poursuivre le processus de décentralisation, raison pour laquelle c'est à une solution temporaire qu'il a été jugé opportun de réfléchir. La situation devrait être plus claire d'ici deux ans. Une solution durable pourra alors être envisagée. De nombreuses suggestions, fort utiles, ont été avancées, mais la formule des locaux temporaires est apparue entre-temps comme étant la meilleure solution.
150. M. Blondel a remercié le Bureau de ces informations supplémentaires. Les travailleurs pensent qu'une mission d'architectes serait utile pour montrer s'il est impossible d'utiliser mieux le bâtiment du siège. D'autre part, il faut savoir si les besoins sont véritablement immédiats. En effet, si tel n'est pas le cas, les travailleurs aimeraient un report de la décision au mois de novembre.
151. Le représentant du gouvernement de la Suisse, pour répondre à une question posée, a confirmé qu'il existe des institutions de droit suisse ayant pour vocation de conseiller les organisations internationales, appartenant ou non au système des Nations Unies, pour tout ce qui touche à l'acquisition de terrains et à la construction de bâtiments.
152. M. Botha a déclaré que les employeurs auraient souhaité réexaminer cette question ultérieurement mais se rendent compte de l'urgence du problème. Il serait utile de savoir dans quelle mesure des espaces de bureaux sont occupés par du personnel n'appartenant pas au BIT et quels arrangements sont en vigueur en ce qui concerne cette forme d'occupation.
153. Le Trésorier a expliqué que les locataires n'occupent pas tous de l'espace de bureau. L'agence de voyage a été transférée du 6^e étage à la salle VIII, au niveau R2, et la banque, qui occupait elle aussi un certain nombre de bureaux au sixième étage, a fait construire de nouveaux locaux au-dessus du restaurant, au niveau R3, pour un coût de 2 millions de francs suisses entièrement supporté par elle. Il existe aussi un kiosque Naville, mais l'espace occupé par celui-ci ne pourrait être employé pour des bureaux.

154. Une surface d'environ 20 m² est louée à l'«Université pour tous» pour un montant d'un peu plus de 20 000 francs suisses par an, mais cet espace, lui non plus, ne se prêterait pas à un usage permanent de bureaux. L'association des fonctionnaires internationaux allemands loue 25 m², et un petit organisme qui travaille en liaison avec le Département des conférences occupe 18 m². La Caisse d'épargne et de crédit des Nations Unies occupe 31 m² d'espace de bureaux, mais elle doit être transférée prochainement au niveau R2, là encore dans un secteur qui ne se prêterait pas à un usage de bureaux.
155. Le BIT a depuis très longtemps un arrangement avec l'Association internationale de sécurité sociale (AISS) aux termes duquel cette association est abritée dans ses murs. L'espace total ainsi occupé est légèrement supérieur à 1 000 m². A une certaine époque, le BIT versait en plus à l'AISS une allocation, qui a été supprimée en 1996-97, lorsque l'Organisation traversait une période de difficultés financières. Le Trésorier se rallie à la suggestion de M. Blondel tendant à ce qu'un expert du bâtiment indépendant procède à une évaluation pour voir de quelle manière l'espace disponible pourrait être utilisé plus rationnellement. Le Bureau reste naturellement ouvert à toute suggestion, considérant que des bâtiments temporaires ne sont pas une solution idéale, même s'ils apportent une réponse rapide et efficace à un problème urgent. S'agissant de la valeur à la revente des bâtiments lorsqu'ils ne seront plus nécessaires, le Trésorier a expliqué que les contrats d'achat de telles unités comportent parfois une clause de réacquisition par le vendeur qui court pendant 24 mois après la date de la vente. Dans cette optique, le Bureau espère pouvoir négocier un rachat, encore que cet aspect doive être négocié individuellement avec chaque soumissionnaire.
156. Le président a fait observer qu'un certain nombre de commentaires ont été formulés par les membres au cours de la discussion et que, pour que ceux-ci soient pleinement pris en considération, il serait sans doute opportun d'ajouter au paragraphe appelant une décision une autre phrase disant que le Bureau devrait réévaluer la situation en concertation avec les autorités compétentes et revenir en novembre sur les propositions susceptibles de déboucher sur une utilisation optimale de l'espace existant au siège.
157. M. Blondel a insisté sur le fait que les bâtiments temporaires doivent vraiment être temporaires. Ils ne devraient pas être maintenus sur le site pendant plus de deux ans. L'orateur a demandé de bien vouloir confirmer que le chiffre de 550 000 dollars correspond effectivement au prix de l'acquisition — et non à deux années de location — des locaux temporaires.
158. Le Trésorier a confirmé que le chiffre de 550 000 dollars correspond effectivement au coût d'acquisition de tels locaux à usage temporaire et que le Bureau négocierait la revente de ces unités afin de s'en séparer lorsqu'elles ne seraient plus nécessaires.
159. M. Blondel a demandé que ces précisions soient consignées dans le rapport de la réunion et M. Botha a appuyé cette demande.
160. ***La commission recommande donc que le Conseil d'administration:***
- i) ***approuve la proposition visant à acquérir pour le siège des bâtiments temporaires à usage de bureaux et décide que les coûts y afférents — estimés à 550 000 dollars E.-U. — seront imputés sur le Fonds pour le bâtiment et le logement;***
 - ii) ***prie le Bureau de réévaluer la situation en concertation avec les interlocuteurs compétents et de revenir sur cette question à la session de novembre 2002 du Conseil d'administration avec des propositions visant à***

assurer une utilisation optimale de l'espace disponible dans le bâtiment du siège.

Suite donnée au rapport du Vérificateur intérieur en chef des comptes pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2000

(Cinquième question à l'ordre du jour)

- 161.** La commission était saisie d'un document⁸ présentant la suite donnée au rapport du Vérificateur intérieur en chef des comptes pour 2000.
- 162.** M. Botha, s'exprimant au nom des membres employeurs, s'est félicité que le Bureau ait mis en œuvre les recommandations du Vérificateur intérieur en chef des comptes. Il s'est interrogé sur la responsabilité du Conseil d'administration en ce qui concerne la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel.
- 163.** M. Blondel, s'exprimant au nom des membres travailleurs, a constaté que le document rend compte de la suite donnée aux observations et recommandations du Vérificateur intérieur en chef des comptes pour 2002. La plupart des recommandations portent principalement sur les bureaux extérieurs, les projets de coopération technique et le Centre international de formation de Turin. M. Blondel a noté que le suivi des recommandations concerne également les comptes personnels des fonctionnaires et des experts, ainsi que les assurances gérées au siège et sur le terrain. Apparemment, les procédures de contrôle ont été améliorées, ce dont l'intervenant s'est félicité. Il s'est également félicité du fait qu'il sera donné suite, au cours de l'année 2000, aux recommandations concernant la formation du personnel, point sur lequel les membres travailleurs insistent beaucoup.
- 164.** Le Conseiller juridique, répondant à une question de M. Botha, a expliqué que la question des rapports entre le BIT, le Conseil d'administration et la Caisse pour la protection de la santé du personnel est très complexe. La Caisse a été créée par le BIT en application d'une disposition du Statut du personnel, initialement approuvée par le Conseil d'administration. Cette caisse, qui est autonome, est gérée par un comité de gestion dont la moitié des membres sont élus par les participants, à savoir les fonctionnaires du BIT et de l'UIT, l'autre moitié des membres étant nommés par le Directeur général du BIT et le Secrétaire général de l'UIT. Les statuts de la caisse sont fixés par le comité de gestion et approuvés par les assurés et les chefs de secrétariat du BIT et de l'UIT. Le Bureau est chargé de la gestion financière des fonds de la caisse. Le montant des cotisations est décidé par le comité de gestion de la caisse sous réserve de l'approbation des chefs de secrétariat du BIT et de l'UIT mais, si une augmentation des cotisations à payer par le BIT ou par l'UIT est nécessaire, l'approbation des deux conseils d'administration est obligatoire, conformément au Règlement financier des deux organisations. C'est le seul cas de lien direct entre les conseils d'administration et les affaires financières de la Caisse.
- 165.** M. Botha a remercié le Conseiller juridique pour ses commentaires mais a de nouveau manifesté sa préoccupation à propos des difficultés de mise en œuvre et des erreurs de système observées au Centre international de formation de Turin. Se référant à la stratégie en matière de ressources humaines, le Vérificateur intérieur en chef a souligné que les travaux de mise en œuvre de la stratégie des ressources humaines en 2000-01 ont retardé l'actualisation des politiques et procédures, qu'il s'agisse de la rédaction ou de la révision

⁸ Document GB.283/PFA/5.

de circulaires concernant le personnel, de manuels ou de directives. Il a espéré que la procédure de révision reprendra dès que possible.

166. *La commission a pris note du document du Bureau.*

**Rapport du Vérificateur intérieur en chef
des comptes pour l'année qui s'est achevée
le 31 décembre 2001
(Sixième question à l'ordre du jour)**

167. La commission était saisie d'un document⁹ présentant le rapport du Vérificateur intérieur en chef pour 2001.

168. M. Blondel a souligné que ce document soumis pour information prend un intérêt particulier dans le cadre de la budgétisation stratégique. Il a fait remarquer, comme il l'avait déjà fait dans une réunion précédente de la commission, que la petite taille des caractères d'impression rend difficile la lecture du document. Les travailleurs se félicitent du travail effectué par le Vérificateur intérieur en chef des comptes et insistent pour que le Directeur général donne suite à ses recommandations. L'intervenant demande cependant des explications sur deux points figurant dans le document. Au paragraphe 41, il est indiqué, à propos de l'IPEC, qu'il a été dérogé à l'obligation d'ouvrir un compte bancaire exclusivement pour les fonds de ce programme. Les travailleurs aimeraient connaître la raison de cette dérogation dans le contexte d'un projet pour lequel la transparence est un besoin fondamental. Au paragraphe 42, il est question d'une erreur du PNUD sur laquelle les travailleurs auraient souhaité davantage d'informations.

169. M. Botha a déclaré que le Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance joue un rôle important dans la fonction de gouvernance. Il est persuadé que le Bureau mettra en œuvre toutes les recommandations figurant dans le rapport.

170. Le Trésorier et Contrôleur des finances a assuré à M. Blondel que la taille des caractères d'imprimerie dans les documents du Bureau sera désormais uniformisée. En réponse à la question sur l'IPEC, il a indiqué que, pour faciliter l'analyse financière, des comptes bancaires ont été établis séparément pour les partenaires de l'OIT dans les programmes de l'IPEC. En ce qui concerne l'erreur du PNUD dont M. Blondel a fait mention, à savoir un versement injustifié qui a ensuite été remboursé dans la monnaie locale mais qui a entraîné une perte due au taux de change, le BIT a déposé une réclamation à ce sujet auprès du PNUD à New York.

171. Le Vérificateur intérieur en chef des comptes a confirmé les précisions du Trésorier et Contrôleur des finances et ajouté que le Bureau de la vérification intérieure des comptes et de la surveillance a formulé des recommandations pour veiller à ce que le PNUD ne perçoive plus indûment certaines sommes.

172. *La commission a pris note du document du Bureau.*

⁹ Document GB.283/PFA/6.

Programme et budget pour 2002-03: réserve pour les réunions techniques (Septième question à l'ordre du jour)

- 173.** La commission était saisie d'un document¹⁰ donnant des informations détaillées sur les réunions techniques à choisir pour 2002-03.
- 174.** M. Botha a exprimé sa gratitude pour le document du Bureau qui émane d'une demande des employeurs. Le programme sur le VIH/SIDA a été récemment ajouté aux activités de l'OIT, et il est très important de déterminer son impact sur le lieu de travail par une évaluation et un suivi de la mise en œuvre du recueil de directives pratiques. Les employeurs soutiennent donc la réunion *d*) en tant que première priorité, suivie de la réunion *e*) si des fonds sont disponibles.
- 175.** M. Blondel a indiqué que le groupe des travailleurs est perplexe devant les différences de coûts entre des réunions toutes intéressantes et utiles. Il a demandé pourquoi le coût combiné de deux réunions, à savoir les réunions *e*) et *f*), est égal à celui des réunions *a*), *b*), *c*) et *d*), respectivement. Sur le choix des réunions, les travailleurs conviennent, avec le porte-parole des employeurs, de l'intérêt de la réunion *d*) sur les «pratiques exemplaires et enseignements des politiques et programmes concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail». Néanmoins, la réunion *f*) «Améliorer les perspectives d'emploi des jeunes» serait également une bonne initiative, et les travailleurs sont prêts à se rallier à une décision majoritaire.
- 176.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a apporté son soutien aux réunions *e*) et *f*). Une réunion d'experts sur les questions de sécurité, de sûreté et de santé dans les ports et les docks a déjà été prévue à Baltimore, alors peut-être pourrait-on organiser la réunion proposée sous *f*) en même temps. Elle s'est demandée pourquoi la réunion sur l'emploi des jeunes est bipartite et non pas tripartite.
- 177.** Le représentant du gouvernement des Pays-Bas s'est déclaré en faveur de la réunion *b*) sur «les investissements socialement responsables et destinés à promouvoir le travail décent», et a espéré que d'autres membres du Conseil appuieront cette proposition.
- 178.** La représentante du gouvernement de la Lituanie a estimé que toutes les réunions proposées sont intéressantes, en particulier *b*) qui vise à promouvoir le travail décent, mais les difficultés croissantes des jeunes à trouver un emploi et la demande permanente de main-d'œuvre dans les ports l'incitent à soutenir les réunions *e*) et *f*).
- 179.** Le représentant du gouvernement de la Namibie a fait savoir que la pandémie du VIH/SIDA est particulièrement prévalente en Afrique, et a vigoureusement soutenu la réunion *d*) sur les «pratiques exemplaires et enseignements des politiques et programmes concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail».
- 180.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a soutenu le point appelant une décision du paragraphe 5 recommandant que le solde restant dans la réserve pour les réunions techniques soit utilisé pour financer un plus grand nombre de réunions techniques et a exprimé une préférence pour les réunions *e*) «améliorer les perspectives d'emploi des jeunes», puis *f*) sur la «sécurité et santé dans les ports». Le chômage des jeunes, tout comme le chômage en général, est élevé en Inde, et avec la tendance à la mondialisation il

¹⁰ Document GB.283/PFA/7.

y a eu un mouvement prononcé en faveur de la privatisation. Cette situation a conduit à une augmentation de la demande de travailleurs qualifiés à laquelle les jeunes sans travail ne sont pas en mesure de répondre. Dans les pays en développement tels que l'Inde, l'emploi dans le secteur formel stagne et la croissance, lorsqu'il y en a une, se limite au secteur informel. Environ 5 pour cent seulement des 19 à 24 ans ont une qualification, et la qualité de l'emploi, notamment dans le secteur informel, est mauvaise. Il faudrait organiser la réunion technique *e)* pour permettre un vaste échange d'expériences qui aiderait à développer les possibilités d'emploi dans les secteurs formel et informel. Le Recueil de directives pratiques de l'OIT concernant la sécurité et la santé dans les travaux portuaires n'a pas été révisé depuis 1977, et la réunion *f)* visant à réviser ce recueil serait particulièrement utile aux travailleurs des pays en développement.

181. Le représentant du gouvernement du Canada s'est déclaré en faveur des réunions *e)* et *f)* mais accueillera avec intérêt les informations sur les points soulevés par les orateurs précédents.
182. Le représentant du gouvernement du Danemark préfère les réunions *e)* et *f)* mais peut également soutenir la réunion *d)*.
183. Le représentant du gouvernement de la Trinité-et-Tobago a soutenu la réunion *d)*.
184. La représentante du gouvernement du Mexique s'est dite favorable à ce qu'on utilise les 204 000 dollars pour financer les réunions techniques utiles aux pays en développement et a accordé son soutien aux réunions *e)* «améliorer les perspectives d'emploi des jeunes» et *c)* sur la promotion du travail décent par la santé et la sécurité au travail.
185. Le représentant du gouvernement du Brésil a déclaré préférer les réunions *d)* sur les «pratiques exemplaires et enseignements des politiques et programmes concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail» et *e)* sur l'amélioration des perspectives d'emploi des jeunes.
186. Le représentant du gouvernement du Nigéria a déclaré qu'étant donné que les fonds étaient limités il fallait faire un choix et, eu égard à la pandémie du SIDA dans son pays et d'autres pays en développement, a soutenu la proposition *d)* sur les «pratiques exemplaires et enseignements des politiques et programmes concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail.» Il faut également consacrer plus de ressources à la création d'emplois et à la lutte contre la pauvreté, et tout soutien que l'OIT pourrait accorder à la réunion *e)* «améliorer les perspectives d'emploi des jeunes» serait particulièrement bienvenu.
187. Le représentant du gouvernement de la Slovaquie s'est déclaré en faveur des réunions *b)* sur «les investissements socialement responsables destinés à promouvoir le travail décent» et *e)* intitulée «améliorer les perspectives d'emploi des jeunes.»
188. Le gouvernement du Panama a estimé que toutes les propositions pourraient être justifiées mais que, compte tenu de la jeunesse de la population de son pays, la création d'emplois était primordiale, et il a donc accordé son soutien aux réunions *e)* sur l'amélioration des perspectives d'emploi des jeunes et *b)* sur les «investissements socialement responsables destinés à promouvoir le travail décent».
189. Le représentant du gouvernement de l'Algérie a déclaré partager l'avis des orateurs qui estiment que toutes les propositions sont importantes pour l'Afrique. Puisqu'il faut établir des priorités ils ont opté pour *d)* «pratiques exemplaires et enseignements des politiques et programmes concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail», et *a)* «Réunion internationale sur la promotion du travail décent en situation de crise.» La réunion *e)* sur l'amélioration

des perspectives d'emploi des jeunes est également très importante pour le continent africain d'une manière générale.

190. Le représentant du gouvernement de la France s'est déclaré en faveur de la réunion *f)* sur la «sécurité et santé dans les ports» en raison de son importance, mais également parce qu'elle peut être rapidement organisée, de même qu'en faveur de la réunion *e)* car, du point de vue des normes du travail, il est important de permettre aux organisations de travailleurs et d'employeurs de collaborer pour améliorer les perspectives d'emploi des jeunes.
191. Le représentant du gouvernement de la République islamique d'Iran a déclaré que le chômage est en augmentation dans de nombreux pays en développement, notamment chez les jeunes, et sa préférence va donc pour la réunion *e)*.
192. Le représentant du gouvernement de l'Italie a jugé toutes les réunions importantes mais a déclaré préférer les réunions *e)* et *f)*.
193. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis convient que toutes les réunions sont importantes mais souscrit aux réunions *e)* et *f)*.
194. Le représentant du gouvernement du Chili préfère les réunions *b)* et *e)*.
195. Un représentant du Directeur général (le directeur du Bureau de programmation et de gestion) a expliqué que les propositions concernant les réunions proviennent des secteurs techniques du BIT et que chacun de ces secteurs a été prié de justifier sa proposition sous l'angle de la contribution de celle-ci à ses objectifs stratégiques et opérationnels. Le Conseil d'administration a décidé de mettre de côté une certaine somme d'argent dans le programme et budget pour s'assurer qu'il y aura des réunions techniques, et le problème consiste ici à prendre une décision sur les propositions compte tenu des ressources disponibles. S'agissant du coût des réunions, celles de nature plus technique ont tendance à être plus petites du point de vue du nombre des participants et sont donc moins chères à financer, tandis que les autres, notamment celles destinées à faciliter un large échange de vues, nécessitent un grand nombre de participants et sont donc plus coûteuses. La réunion *e)* intitulée «améliorer les perspectives d'emploi des jeunes» est bipartite, ce qui supposera un nombre plus faible de participants. La réunion sur la sécurité et la santé dans les ports est une réunion technique d'experts. Comme la réunion *e)*, elle réunira relativement peu de participants et sera donc moins coûteuse.
196. M. Blondel a regretté que les membres de la commission soient contraints de faire un choix. Le Bureau aurait dû procéder à des consultations avant de présenter ses propositions. Néanmoins, le groupe des travailleurs maintient sa préférence pour la réunion *d)* «pratiques exemplaires et enseignements des politiques et programmes concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail», même si la question *e)* «Améliorer les perspectives d'emploi des jeunes» lui semble importante particulièrement dans le cadre du suivi du Forum global sur l'emploi.
197. M. Botha a approuvé la proposition de M. Blondel d'opter pour les «pratiques exemplaires et enseignements des politiques et programmes concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail», puis pour la réunion sur l'amélioration des perspectives d'emploi des jeunes si des fonds sont disponibles.
198. Le Président a confirmé qu'il semble y avoir un consensus clair en faveur de la réunion *d)* suivie, par ordre de préférence, des réunions *e)* et *f)* dans la mesure où des fonds seront disponibles.

199. *La commission recommande au Conseil d'administration que le solde de 204 000 dollars restant dans la réserve pour les réunions techniques soit utilisé en premier lieu pour financer la réunion sur les pratiques exemplaires et enseignements des politiques et programmes concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail et que tout solde restant soit consacré, dans la mesure du possible, aux réunions sur l'amélioration des perspectives d'emploi des jeunes et la sécurité et la santé dans les ports.*

Délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail (Huitième question à l'ordre du jour)

200. La commission était saisie d'un document ¹¹ sur la délégation de pouvoirs au bureau du Conseil d'administration pour la durée de la session de 2002 de la Conférence.
201. La commission a décidé de déléguer à son bureau (c'est-à-dire au président et aux porte-parole des membres employeurs et des membres travailleurs de la commission), pour la durée de la 90^e session (juin 2002) de la Conférence, le pouvoir d'exercer les responsabilités qui lui incombent aux termes de l'article 18 du Règlement de la Conférence en ce qui concerne les propositions entraînant des dépenses pendant le 68^e exercice qui viendra à expiration le 31 décembre 2003.
202. *La commission recommande au Conseil d'administration de faire une délégation de pouvoirs similaire à son bureau en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence.*

Exécution du programme de l'OIT, 2000-01 (Neuvième question à l'ordre du jour)

203. La commission était saisie d'un document ¹² présentant de manière détaillée l'exécution du programme et budget pour la période biennale 2000-01.
204. M. Blondel a souligné que c'est la première fois que le Bureau présente un rapport sur l'exécution du programme couvrant la période biennale en appliquant les principes de la budgétisation stratégique; c'est une pratique nouvelle qui découle d'un choix fait par le Conseil d'administration. La budgétisation stratégique est basée sur la performance et mesurée par rapport aux résultats et à l'impact, et non plus sur les activités elles-mêmes. Cette approche comporte certaines difficultés en relation, notamment, avec les cibles et les indicateurs. Certains sont simples, mais d'autres sont difficiles à qualifier et à quantifier. A la lumière de l'expérience, des modifications devront vraisemblablement être apportées. Il faudra notamment s'efforcer de définir des indicateurs ou paramètres quantitatifs et d'autres qualitatifs.

¹¹ Document GB.283/PFA/8.

¹² Document GB.283/PFA/9.

- 205.** Dans ces conditions, et faute de disposer de toutes les informations comme le souligne le rapport lui-même, il est très difficile au groupe des travailleurs de porter un jugement sur la bonne exécution des programmes. Il faut espérer qu'il sera plus facile de se prononcer après le rapport qui sera soumis à la Conférence au mois de juin et les rapports suivants.
- 206.** Passant à des points plus précis, l'orateur a noté le problème du manque de cohésion et de collaboration entre le siège et les régions évoqué au paragraphe 12 et a rappelé qu'il s'agit d'une question importante. Il faudrait un véritable dialogue avec les mandants et les bureaux extérieurs, et l'intervenant s'est félicité à cet égard de l'atelier de programmation conjoint tenu en octobre 2001. Au paragraphe 14, le Bureau énumère un certain nombre d'enseignements tirés de l'examen du rapport sur l'exécution du programme en 2000 qui devraient lui être utiles.
- 207.** Sans pour autant revenir sur la notion de budget stratégique, les travailleurs aimeraient quelques indications sur le pourcentage des dépenses du budget au siège et sur le terrain. En conclusion, les travailleurs sont conscients de la difficulté de la tâche mais aimeraient que les rapports suivants fournissent davantage d'informations et revêtent un caractère plus quantitatif. Il ne s'agit pas de donner au rapport sur l'exécution du programme de l'OIT la même valeur qu'au rapport du Directeur général à la Conférence, mais ce document devrait permettre de définir la dynamique du Bureau. L'intervenant a souhaité que, malgré les problèmes posés, le Bureau s'oriente sur cette voie.
- 208.** M. Botha, prenant la parole au nom des membres employeurs, a fait remarquer que ce rapport couvre la première période biennale dans le cadre de la budgétisation stratégique. Il demande au Conseil d'administration d'exercer ses responsabilités en évaluant le travail accompli et en fournissant des orientations sur les priorités futures. Les membres se sont déjà exprimés en un certain nombre d'occasions, et ces points de vue figurent dans le document du Bureau. Le calendrier est quelque peu inhabituel, mais la discussion devrait aider à préparer le budget pour 2004-05. Le rapport est volontairement concis mais laisse l'impression que certaines activités, essentiellement programmes cross-sectoriels et activités régionales, sont simplement abordées à la fin. Or ces activités méritent davantage. Sous réserve de ces remarques, la présentation est intéressante et contient beaucoup d'informations. Les objectifs stratégiques ont tous été atteints, à des degrés divers cependant. Les rubriques consacrées aux stratégies, résultats et enseignements sont extrêmement utiles et attirent l'attention là où il faut.
- 209.** Les résultats varient selon les objectifs stratégiques. Le travail relatif aux normes a été effectué convenablement mais n'a pas toujours atteint ses buts. La rubrique relative à l'emploi est un modèle, avec un très bon niveau de réussite en ce qui concerne les cibles et les résultats de tous les objectifs opérationnels. La protection sociale fait l'objet d'une analyse satisfaisante mais s'appuie sur les résultats du tripartisme, et la section relative au dialogue social mériterait d'être approfondie. Toutefois, dans l'ensemble, les résultats sont très positifs, ce qui n'est peut-être pas très surprenant du fait qu'ils ont été présentés par les fonctionnaires impliqués dans les programmes.
- 210.** Le Conseil d'administration devrait peut-être adopter une approche plus introspective du prochain programme et budget. Il est naturellement peu agréable de parler des échecs, mais c'est pourtant le principal avantage qui découle d'une focalisation sur les résultats plutôt que sur les apports. Il serait possible de tirer des enseignements du secteur de la protection sociale qui est le seul à décrire les expériences d'apprentissage de manière détaillée. De même, le document tend à mettre l'accent essentiellement sur des projets, et l'un des principaux problèmes auxquels est confrontée l'OIT est la localisation de la provenance au niveau des programmes. L'objectif devrait être de limiter autant que possible les apports de l'OIT, notamment du fait qu'une présence trop marquée de l'OIT pourrait avoir un effet contre-productif.

- 211.** M. Botha a indiqué que les employeurs ont un certain nombre d'observations détaillées à faire sur les diverses sections du document du Bureau, mais il a suggéré, à des fins d'efficacité et pour gagner du temps, que ces remarques soient présentées dans un document distinct.
- 212.** Le président a répondu que beaucoup d'orateurs ont demandé la parole et qu'il serait utile, afin de gagner du temps, que ces observations soient présentées dans une annexe distincte (jointe au présent rapport en tant qu'annexe III).
- 213.** M. de Arbeloa (membre employeur, Venezuela) a fait référence au paragraphe 161 du document du Bureau. Ce paragraphe pourrait donner l'impression que d'importants progrès ont été réalisés pour faire progresser le dialogue social à la suite de la Réunion ministérielle et de la Conférence des ministres du Travail. Telle n'est pas la situation au Venezuela où le gouvernement viole systématiquement les principes du dialogue social et du tripartisme et persécute les syndicats.
- 214.** L'OIT s'est efforcée d'apporter son aide, et l'intervenant a remercié l'Organisation de ses activités, notamment le Bureau des activités pour les employeurs. Malgré les efforts des gouvernements, des forces révolutionnaires menacent la stabilité des pays de la région, et certains signes montrent que la démocratie et la liberté sont également en danger dans d'autres pays. Le Conseil d'administration devrait également avoir conscience du fait que la convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux, que l'OIT encourage fortement, a engendré de graves problèmes dans la région latino-américaine, notamment en Equateur, au Pérou, en Colombie, au Mexique et au Venezuela.
- 215.** La représentante du gouvernement de la Croatie a fortement appuyé les observations des représentants employeurs et travailleurs selon lesquelles le document serait beaucoup plus utile s'il accordait plus d'importance aux rubriques «stratégies, résultats et enseignements». Il faudrait en particulier beaucoup plus d'informations sur l'écart entre cibles et résultats, notamment lorsque les résultats sont en deçà des cibles.
- 216.** Le représentant du gouvernement de l'Algérie a remercié le BIT du document sur l'exécution du programme dans le cadre de la budgétisation stratégique. Il s'est félicité de l'intérêt accordé au nouveau partenariat pour le développement africain et a suggéré que la Réunion ministérielle sur l'emploi et la réduction de la pauvreté en Afrique, prévue à Ouagadougou en avril 2002, soit l'occasion d'intégrer le programme «Des emplois pour l'Afrique» dans la nouvelle initiative africaine. En revanche, le groupe africain s'inquiète de l'insuffisance, de l'aveu même du Bureau, des activités menées dans le cadre de la coopération technique. Il faut espérer qu'il s'agit d'un problème temporaire qui ne deviendra pas une tendance structurelle. Le Groupe africain aimerait des informations sur les mesures prises par le Bureau pour faire face aux problèmes dus au manque de ressources financières. Enfin, il aurait souhaité davantage d'informations sur les enseignements à tirer du programme «Des emplois pour l'Afrique».
- 217.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a de nouveau pris la parole au nom des Etats membres des PIEM et a salué ce premier rapport biennal sur l'exécution du programme utilisant les concepts de budgétisation stratégique basés sur les résultats et montrant clairement les faits d'une utilisation combinée des ressources du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires. Le rapport est facile à lire et dans l'ensemble montre très bien les progrès réalisés; l'oratrice a félicité le Bureau du travail accompli.
- 218.** Les PIEM ont félicité le Bureau des progrès réalisés dans l'introduction des premières étapes de la budgétisation stratégique et ont appuyé sans réserve les travaux actuellement menés pour renforcer l'application de la budgétisation stratégique dans la pratique au niveau des unités. Les PIEM accueillent favorablement les informations sur les

enseignements qui devraient être utilisés dans le prochain programme et budget et aimeraient davantage de renseignements sur les mesures de suivi.

- 219.** Le rapport présente bien les résultats par rapport aux objectifs des programmes mais ne fait pas référence au suivi des objectifs de politique stratégique. Parmi ces types d'objectifs, on pourrait inclure par exemple des objectifs concernant la collaboration entre l'OIT et d'autres organismes internationaux et le suivi du travail décent. Il serait bon que le Bureau donne davantage d'informations sur cette question.
- 220.** L'OIT a atteint la majorité de ses cibles mais pas la totalité de ses objectifs stratégiques. Les PIEM se demandent si le Bureau a examiné la possibilité d'une affectation plus efficace des ressources et s'il est suffisamment souple pour faire évoluer ses priorités au cours d'une période biennale sans attendre le résultat des évaluations.
- 221.** Les informations nécessaires sont souvent implicites, mais cachées dans la liste des réalisations des pays. Ainsi, le rapport évoque une «sensibilisation des syndicats aux questions de sécurité et de santé professionnelles ainsi que de VIH/SIDA au travail», cible atteinte dans le cadre de l'objectif d'un renforcement des parties au dialogue social. Cependant, la manière dont cette sensibilisation accrue aide à renforcer les parties n'est pas très claire. Ailleurs, «une commission nationale des peuples indigènes et tribaux chargée, entre autres, du développement de l'emploi» est une cible dans le cadre de l'objectif du développement des entreprises. Il faut plus d'informations sur l'impact sur l'emploi dans ces groupes.
- 222.** Il y a un contraste dans le rapport entre les domaines suggérant des activités de l'OIT indépendantes et le thème récurrent d'un travail par des processus politiques nationaux nécessitant une action en collaboration, comme les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP). Les DSRP constituent à l'évidence une part croissante et importante du nouvel agenda national. Les activités autonomes tendent à être présentées comme des «ateliers organisés» ou une «formation assurée». Les PIEM estiment que le Conseil d'administration devrait examiner de manière critique la portée d'activités plus limitées et isolées par rapport à l'impact considérable et global possible d'une collaboration avec les partenaires sociaux, les gouvernements et d'autres organismes internationaux. Les rapports futurs devraient indiquer plus clairement où il est possible d'obtenir un impact maximal.
- 223.** Le rapport pourrait entrer davantage dans les détails de la collaboration entre l'OIT et d'autres organisations internationales. Ainsi, il évoque peu l'instrument essentiel des Nations Unies en matière de collaboration avec les pays, à savoir le plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Les PIEM s'inquiètent également de l'absence de l'OIT du groupe des organismes de développement à New York. C'est aujourd'hui quasiment la seule des institutions spécialisées qui ne participe pas à ce groupe, et le Directeur général devrait examiner sans tarder la possibilité d'une représentation de l'OIT au groupe des organismes de développement à New York.
- 224.** Un trait marquant du rapport est la comparaison entre les régions et les quatre objectifs stratégiques. Le rapport indique une importante activité régionale au titre des quatre objectifs stratégiques, ce qui tend à donner l'impression fautive que les objectifs régionaux ou nationaux font partie de l'ensemble des plans sectoriels du siège. Il faudrait donner davantage d'explications sur la manière dont les activités régionales contribuent aux objectifs stratégiques plutôt qu'une simple liste d'activités.
- 225.** Le rapport présente un processus de consultation aujourd'hui en cours entre les régions et le siège et évoque l'émergence d'objectifs par pays négociés et convenus qui seront bientôt présentés par le biais des programmes nationaux pour le travail décent. Les PIEM souhaiteraient davantage d'informations sur la manière dont ces objectifs sont mis au

point, de même que sur les liens avec la préparation des documents stratégiques nationaux de réduction de la pauvreté. Les programmes pour le travail décent devraient utiliser pleinement les instruments de budgétisation stratégique, et les programmes nationaux pour le travail décent devraient être intégrés dans ce mécanisme de rapport.

- 226.** Concernant la fixation des objectifs par pays, le rapport implique que la capacité de l'OIT au niveau régional et au niveau des pays est peut-être dépassée. Les PIEM recommandent une réduction du nombre d'activités menées en faveur d'un nombre plus limité de résultats stratégiques ayant un grand impact. Ceux-ci devraient être sélectionnés de manière à utiliser au mieux les ressources humaines régionales et nationales disponibles.
- 227.** Les informations figurant aux paragraphes 137 à 141 sur les travaux en matière d'égalité entre hommes et femmes sont particulièrement intéressantes. Le Bureau participe maintenant activement à des événements très médiatisés comme Beijing+5 et Copenhague+5 et devrait introduire dans ses programmes futurs des indicateurs et cibles permettant de suivre ces événements.
- 228.** Les PIEM se félicitent de la vérification de la prise en compte de la dimension sexospécifique entreprise en 2001, conformément au plan d'action pour une politique intégrée de promotion de l'égalité entre hommes et femmes dans les activités du BIT présenté au Conseil d'administration en mars 2000. Cette vérification est une contribution importante à l'intégration des questions d'égalité, et son principal objectif est de promouvoir les connaissances à tous les niveaux de l'intégration de l'égalité dans les politiques, programmes et structures des bureaux. Neuf unités y ont jusqu'à présent participé. L'OIT est à l'évidence la première organisation du système des Nations Unies à entreprendre une telle démarche, et le Bureau devrait fournir un rapport détaillé sur les résultats lors de la session de novembre 2002 du Conseil d'administration.
- 229.** Les PIEM estiment que le Conseil d'administration a un rôle de gouvernance plutôt que de gestion et ils ont déjà suggéré qu'il est important de chiffrer véritablement les frais généraux afin de pouvoir déterminer efficacement des priorités permettant d'atteindre les objectifs stratégiques.
- 230.** En résumé, les PIEM souhaitent formuler un certain nombre de remarques:
- le rapport devrait commencer par mettre l'accent sur les cibles et les résultats de la stratégie plutôt que sur les indicateurs de processus;
 - le rapport doit inclure des objectifs pour forger des alliances avec notamment les Nations Unies et d'autres organismes internationaux;
 - il est nécessaire d'introduire une évaluation stratégique parallèlement aux instruments de budgétisation stratégique;
 - il est urgent et important de disposer de plans pour le travail décent, mais ceux-ci ne devraient pas être séparés de la budgétisation et de l'évaluation stratégiques;
 - outre la vérification relative à la dimension sexospécifique, des systèmes de suivi et de repères devraient être mis en place, et il faudrait introduire une obligation de rendre compte pour garantir l'intégration systématique des considérations sexospécifiques dans les politiques et programmes de l'OIT.
- 231.** M. Khurshid Ahmed (membre travailleur) a évoqué les travaux menés par l'OIT au Pakistan pour renforcer les organisations de travailleurs, dont il est question à la page 42 du document du Bureau. Les travailleurs du Pakistan se félicitent des efforts déployés par

l'OIT pour restaurer les droits syndicaux fondamentaux à la Direction du développement des ressources en eau et de l'énergie, principal service d'utilité publique qui emploie plus de 130 000 travailleurs et au sein duquel les syndicats avaient été interdits et les droits syndicaux suspendus par le gouvernement antérieur. La Conférence nationale sur l'emploi et ses dimensions sociales organisée par l'OIT au mois de mai dernier à Islamabad et inaugurée par le Président du Pakistan a donné aux travailleurs l'occasion de montrer que l'OIT ne s'occupe pas simplement de questions d'emploi mais également des droits de l'homme et des droits syndicaux fondamentaux. Les gouvernements doivent respecter les instruments sociaux qu'ils ont signés, et la Conférence a donné une occasion aux travailleurs d'expliquer les difficultés auxquelles ils étaient confrontés, ce qui a permis de restaurer les droits syndicaux et de rétablir les célébrations du 1^{er} mai.

- 232.** L'OIT a un rôle important à jouer dans l'amélioration des droits des travailleurs au Pakistan et en Asie en général, comme le montrent à l'évidence les résultats de la Réunion régionale asienne de 2001 qui apparaissent plus en détail aux paragraphes 169 à 176 du document. L'OIT devrait poursuivre ses activités pour renforcer la capacité des syndicats à promouvoir la protection sociale et les droits des travailleurs, tout comme la justice et la création d'emplois. L'Organisation devrait également continuer à diffuser ses publications dans un nombre de langues nationales aussi important que possible.
- 233.** Le représentant du gouvernement de la Chine s'est félicité que le rapport montre les progrès accomplis vers l'objectif stratégique du travail décent. Le monde du travail change profondément et cette évolution devrait apparaître dans les objectifs stratégiques et les programmes de l'OIT afin de promouvoir le progrès social et le développement économique. Les besoins les plus urgents sont le renforcement des programmes de promotion de l'emploi et de lutte contre la pauvreté, car ce n'est que lorsque ces objectifs auront été atteints que le progrès social et l'amélioration des droits des travailleurs seront garantis.
- 234.** Le Forum global sur l'emploi tenu l'année dernière a rencontré un grand succès et devrait devenir un événement régulier afin d'attirer l'attention sur les questions d'emploi. Les programmes de sécurité sociale sont extrêmement importants pour les pays en développement, et l'orateur a invité l'OIT à renforcer ses travaux en la matière par la fourniture d'un plus grand nombre de services consultatifs et techniques.
- 235.** Le représentant du gouvernement du Japon a appuyé pleinement la déclaration faite au nom des PIEM et a félicité le Bureau de son excellent rapport. A l'avenir, il pourrait être utile de disposer de davantage d'informations sur les activités et les réalisations régionales compte tenu de leur rôle dans la promotion du travail décent.
- 236.** La représentante du gouvernement du Danemark a appuyé la déclaration faite au nom du groupe des PIEM et elle a suggéré qu'en ce qui concerne certains indicateurs et certaines cibles il conviendrait de préciser davantage l'impact afin que l'on puisse mesurer plus exactement les progrès réalisés. Les résultats obtenus jusqu'à présent sont prometteurs mais il reste encore beaucoup à faire, notamment pour certaines activités importantes pour lesquelles aucun indicateur ni aucune cible n'ont encore été fixés. Le Danemark a apporté un large appui financier à un projet visant à promouvoir la ratification de la convention (n° 169) relative aux peuples indigènes et tribaux, 1989, mais aucune référence n'a été faite à ce travail ou aux réalisations de l'OIT dans ce domaine. Ceci est pour le moins peu habituel car l'OIT est la seule Organisation des Nations Unies qui a adopté des conventions sur les peuples indigènes et tribaux. Le document déclare qu'un grand nombre d'informations n'ont pu être incluses dans le présent rapport faute d'espace et pour des raisons de commodité, mais qu'elles figureront dans des rapports spécifiques plus détaillés qui seront soumis au Conseil d'administration et à la Conférence. Il serait utile de savoir où trouver ces informations. Il s'agit là d'un point extrêmement important auquel il

conviendrait d'apporter une haute priorité lors de l'élaboration des futurs programmes et budgets stratégiques.

- 237.** Le rapport fait état de certains résultats notables obtenus par l'OIT. Le paragraphe 54 se réfère à une expérimentation des approches à forte intensité de main-d'œuvre pour créer des infrastructures publiques à Madagascar. Ce projet devrait permettre la création de quelque 16 000 emplois à plein temps par an pendant cinq ans, soit quatre fois plus que si l'on avait eu recours à des techniques fondées sur l'équipement. La création d'emplois est un objectif essentiel de l'OIT et c'est ce genre de résultat que le Conseil d'administration souhaiterait voir se concrétiser. Il est gratifiant de constater qu'une vérification relative à la prise en compte de la dimension sexospécifique a été entreprise en 2001. Il ne s'agit là que de la première étape de la politique d'intégration des questions relatives à l'égalité entre hommes et femmes, mais elle est importante et il serait utile de voir un autre rapport d'activité lors de la session du Conseil d'administration en novembre.
- 238.** Le représentant du gouvernement du Portugal a félicité le Directeur général et son équipe de la qualité du document soumis à la commission. Il représente un pas en avant supplémentaire dans la planification et la budgétisation stratégiques. Il s'agit d'un document clair et d'une lecture facile grâce à son style et à sa structure. L'analyse des résultats obtenus par rapport aux cibles est très intéressante. Il reste beaucoup à faire pour fixer notamment des indicateurs plus à même de mesurer l'impact des activités, mais, à l'évidence, l'OIT a pris la bonne direction. L'orateur s'est associé au représentant du Groupe africain pour regretter le niveau d'exécution de certains programmes de coopération technique. Pour le Portugal, cette situation ne met pas en cause la pertinence des projets formulés; il faudrait plutôt examiner la politique de développement des ressources humaines, et l'intervenant a souhaité pouvoir revenir sur cette question le lendemain dans le cadre de la Commission de la coopération technique.
- 239.** Le représentant du gouvernement du Canada a appuyé pleinement l'intervention de l'orateur précédent. Le bien-fondé de la budgétisation stratégique est déjà tangible, même si le processus peut être encore largement peaufiné.
- 240.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a appuyé sans réserve la déclaration faite par le Royaume-Uni au nom du groupe des PIEM. Elle a félicité le BIT des progrès réalisés dans l'exécution de la budgétisation stratégique et elle espère que les améliorations vont se poursuivre à l'avenir. Les activités de l'OIT devraient s'orienter plus énergiquement vers l'objectif stratégique n° 4: Renforcer le tripartisme et le dialogue social, tout en répondant aux besoins des mandants. Pour ce faire, les programmes par pays pour un travail décent devraient être le fruit d'une action concertée répondant à la fois aux objectifs stratégiques de l'OIT et aux priorités gouvernementales. Il faut continuer à améliorer l'efficacité et la transparence en intégrant les ressources du budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires. L'OIT devrait poursuivre la pratique qu'elle a entamée en 2000-01 qui consiste à définir les besoins puis à déterminer les ressources disponibles, car c'est le manque de fonds qui va inciter l'OIT à déployer des efforts pour obtenir des ressources extrabudgétaires. Le Bureau doit s'employer rapidement à établir des points de référence fiables et à mettre au point des cibles et des indicateurs mesurables qui rendent compte des actions qu'il a entreprises, de sorte que les rapports sur les résultats effectifs et les enseignements tirés puissent figurer dans les budgets futurs.
- 241.** Le représentant du gouvernement de la France a appuyé pleinement l'intervention du représentant du Royaume-Uni représentant les PIEM, mais il espère que d'autres informations sur les statistiques relatives aux cibles et aux résultats obtenus au titre de l'objectif opérationnel 1b): Travail des enfants, pourront être fournies en temps voulu.

- 242.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a été heureux de constater que l'exécution du programme au cours de la période biennale 2000-01 a été généralement satisfaisante pour les quatre objectifs stratégiques, chacun ayant atteint 70 pour cent des cibles. Il y a certes toujours matière à amélioration, mais les cibles et les indicateurs permettent d'évaluer le succès de l'action entreprise par l'OIT, par les gouvernements et par les partenaires sociaux. Le BIT a, à juste titre, accordé la plus haute priorité au secteur de l'emploi car il contribue à la réussite des autres objectifs stratégiques. Les activités de l'OIT relatives à l'investissement à forte intensité de main-d'œuvre devraient donc se poursuivre, et il s'est montré satisfait de la collaboration des institutions et organisations d'employeurs locales à l'amélioration des conditions de travail dans les entreprises familiales, notamment au lendemain du tremblement de terre qui a eu lieu dans l'Etat de Gujarat.
- 243.** Les normes du travail, la liberté syndicale et la négociation collective sont les droits les plus importants des travailleurs et ils devraient continuer de se voir accorder la plus haute priorité du fait qu'ils sont indépendants de la mondialisation. La Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail mérite un appui sans réserve, mais les activités devraient davantage porter sur la création d'emplois pour les pauvres plutôt que sur les seuls mécanismes de contrôle. L'IPEC est un autre programme qui mérite une haute priorité, mais le Bureau devrait veiller à ce que les fonds provenant de sources extérieures soient accordés sans condition. Il convient de féliciter le Bureau pour les résultats qu'il a obtenus jusqu'ici, dans le cadre des différents objectifs stratégiques, notamment en ce qui concerne le travail décent, mais il devrait davantage s'attacher à promouvoir la création d'emplois et la formation des travailleurs non qualifiés, parce que, sur le plan pratique, c'est ce qui compte avant tout. Les autres programmes, comme celui du travail des enfants, doivent également se poursuivre de manière énergique, mais ils ne sont que les symptômes d'une plus grave maladie dont le seul remède réside dans les efforts coordonnés de l'OIT et de ses mandants. Il a fait remarquer, à titre de conclusion, que la Réunion régionale asiatique qui s'est tenue en août 2001 a obtenu un vif succès et que les recommandations qu'elle a formulées méritent d'être accueillies avec enthousiasme.
- 244.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a apprécié le document du Bureau qui constitue une avancée prometteuse dans la mise en œuvre de la budgétisation stratégique du BIT. Le degré d'exécution du programme pour la période biennale 2000-01 est impressionnant, bien qu'il soit décevant de constater que les ressources ont été sensiblement réduites pour les activités régionales. Les économies devraient être réalisées au siège et non pas sur des programmes concrets dans les régions. Dans la partie du document consacrée aux activités régionales, il n'est pas fait mention de la Communauté d'Etats indépendants, et le Bureau devrait accorder une plus haute priorité à cette région dans le budget 2004-05 et lors de l'exécution du budget en cours. Les paragraphes 192 à 198 du document montrent la nécessité d'élaborer des cibles et des indicateurs concrets pour les services de management et les services d'appui qui, pour la période biennale actuelle, vont coûter plus de 80 millions de dollars. Ce faisant, le Bureau pourrait tirer parti de l'expérience d'autres organisations comme l'OMS, qui a déjà réalisé des progrès dans ce domaine.
- 245.** Un représentant du Directeur général (le directeur du Bureau de programmation et de gestion) a remercié la commission pour ses commentaires qui seront étudiés en détail par le Bureau et dont il sera rendu compte dans les Propositions de programme et budget pour la période biennale 2004-05. L'OIT passe par une période d'importants changements organisationnels et il est rassurant de constater qu'elle trouve un appui solide dans le Conseil d'administration.
- 246.** Il reste encore beaucoup à faire dans la mise au point des indicateurs budgétaires stratégiques, dans la définition des cibles et l'évaluation des résultats. Des améliorations s'imposent également dans la communication de rapports régionaux, et on pressent déjà ce

qui pourrait être fait notamment en ce qui concerne les programmes par pays relatifs au travail décent. Une meilleure consultation au niveau du pays permettrait de s'assurer que la planification et la programmation de l'OIT traduisent bien les besoins du pays.

- 247.** Suite à la suggestion des employeurs de restructurer le document, le Bureau a déjà pris des mesures pour que les régions préparent leurs propositions pour le programme et budget de 2004-05 en étroite consultation avec les mandants, au niveau du pays, de manière à ce que leurs besoins soient mieux pourvus. Compte tenu de la date de clôture du budget, ce ne sera pas tâche aisée, mais à la seule idée de renforcer l'influence régionale, cela vaut la peine de s'atteler à la tâche.
- 248.** De nombreux commentaires ont porté sur la nécessité de s'adonner à des pratiques plus honnêtes et plus ouvertes et sur la volonté de débattre des causes d'échec et de tirer des enseignements des erreurs commises. Toute politique sociale est bien sûr une affaire à haut risque et certaines mesures restent sans effet, mais le Bureau est soucieux d'améliorer tout ce qui est en son pouvoir, et les futurs rapports devraient mettre en évidence cette information. La budgétisation stratégique a pris un bon départ mais il convient désormais de déployer davantage d'efforts pour effectuer une évaluation indépendante et approfondie et pour assurer un suivi des résultats. Il apparaît également que de nombreux orateurs souhaiteraient avoir plus d'informations sur les liens des objectifs opérationnels, des indicateurs et des cibles avec les grands objectifs de politique générale de l'OIT. Les Membres devraient être conscients du fait que le Directeur général a déjà pris d'importantes initiatives en matière d'intégration des politiques et que cette démarche devrait se poursuivre pour couvrir davantage d'activités de l'OIT.
- 249.** Le Directeur général a remercié les membres de la commission de leurs observations sur l'exécution du programme de l'OIT en 2000-01. Le cadre stratégique est une innovation récente dans la pratique budgétaire du BIT, mais c'est un processus continu qui demande encore beaucoup de travail.
- 250.** L'un des principaux perfectionnements auxquels le Bureau devra s'attacher est l'élaboration de méthodes de mesure plus précises de l'efficacité et de l'efficience des programmes. Ce sera là une tâche complexe parce que, pour beaucoup de programmes, la mesure exacte doit être liée de manière précise aux moyens d'action de l'OIT qui sont mis en œuvre. Les cibles fixées dans le cadre des objectifs stratégiques sont très diverses dans leur conception et une même méthode de mesure est souvent mal adaptée à cette diversité.
- 251.** Les outils les plus importants dont dispose le BIT, et sans lesquels rien ne fonctionnerait, ce sont les idées. Les idées sont au centre de son cadre conceptuel et elles créent le fondement analytique sur lequel tout le reste se construit. Le BIT doit s'assurer que sa base de connaissances est à jour et que le monde sait que l'Organisation est un expert dans ce domaine. Cependant, tenir à jour la base de connaissances est un processus complexe — beaucoup plus complexe que s'il s'agissait simplement de veiller à inclure les statistiques les plus récentes dans les bases de données.
- 252.** Les conseillers au niveau des politiques jouent également un rôle capital. Les pays sont uniques, et même s'ils ont parfois les mêmes besoins, ce qui convient à un pays est peut-être totalement inadapté pour un autre. Les conseillers en matière de politiques ont précisément les compétences nécessaires pour pouvoir juger ce qui convient dans chaque cas.
- 253.** Les instruments juridiques sont les outils les plus précis dont dispose le BIT. Ils se réfèrent à des cas précis, ils sont la raison d'être de l'Organisation, et le nombre des instruments ratifiés témoigne de l'estime dans laquelle est tenu cet aspect des travaux de l'OIT.

254. Les activités de coopération technique sont, de bien des manières, l'expression la plus visible de l'OIT au travail. Les projets n'ont pas besoin d'utiliser des techniques de pointe pour obtenir des résultats et, bien souvent, la même productivité en ayant recours à des méthodes à fort coefficient d'emplois, avec en prime la création d'emplois. L'expérience montre que cela est possible, et l'élaboration de cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) nationaux est un autre exemple de la contribution unique de l'OIT aux programmes de développement sous les auspices de la Banque mondiale.
255. Tous ces outils sont utilisés par le BIT mais il est très difficile d'en mesurer l'efficacité, et cela demandera une réflexion plus approfondie et d'autres perfectionnements. Pourtant, ce problème ne concerne pas seulement le BIT, et le Bureau accueillera favorablement l'aide des membres du Conseil d'administration qui pourront fournir l'expertise de leurs ministères, ainsi que celle des entreprises et des syndicats, pour rechercher une solution. L'organisation d'enquêtes sur la satisfaction des clients serait un moyen parmi d'autres de juger l'efficacité des programmes, car le Bureau a besoin de savoir si les utilisateurs finaux sont satisfaits de ces services.
256. La base de connaissances du BIT est étroitement liée à son atout le plus précieux — les compétences et les connaissances de son personnel. Les ressources humaines sont la clé du succès du BIT et c'est pour cette raison que des fonds sont demandés pour renforcer la capacité institutionnelle et la formation du personnel. L'un des plus grands défis que le BIT doit relever est de savoir comment refléter dans le cadre stratégique le rythme régulier de la valorisation du personnel et du développement des connaissances. Une chose est cependant certaine: la crédibilité du BIT dépend de la qualité de son personnel, et le Bureau n'obtiendra pas les résultats qu'il souhaite s'il ne s'engage pas à investir dans le perfectionnement professionnel.
257. Beaucoup a été fait au cours des trois dernières années pour mettre en place le nouveau cadre stratégique et lancer les activités à l'appui du travail décent, mais il reste encore beaucoup à faire pour achever ce travail. Tout le monde croit en l'objectif, mais celui-ci ne peut être atteint que par le biais d'un dialogue et d'une coopération continue entre les gouvernements, les partenaires sociaux et le Bureau. En tant que Directeur général, M. Somavia ne doute pas du succès de l'entreprise.
258. *La commission a pris note du document du Bureau.*

Autres questions financières (Dixième question à l'ordre du jour)

Dispositions financières relatives à une question urgente inscrite à l'ordre du jour de la 91^e session (juin 2003) de la Conférence internationale du Travail, concernant un système plus sûr d'identification des gens de mer

259. La commission était saisie d'un document¹³ concernant l'inscription de ce point à l'ordre du jour de la session de 2003 de la Conférence.

¹³ Document GB.283/PFA/10/1.

260. Le président, pour répondre à une question posée, a confirmé qu'aux termes du Règlement du Conseil d'administration aucune décision ayant des incidences financières ne peut être prise par cette instance avant que n'ait été entendu l'avis de la présente commission sur les dispositions financières.
261. M. Blondel a signalé que, parfois, certains projets que la commission avait pris la décision de financer n'ont, ultérieurement, pas été mis en œuvre et ce pour des raisons politiques ou stratégiques. Or la décision d'engager les ressources financières de l'Organisation passe par une réflexion et une analyse approfondies, et il est donc particulièrement frustrant de voir que certains projets ne se matérialisent pas. A son avis, le point soumis à décision devrait être adopté en raison de l'importance du problème que posent les pièces d'identité des gens de mer, mais ce qui serait encore plus important ce serait d'inciter le plus grand nombre de pays possible à ratifier la convention n° 108 et, à ce titre, les Etats Membres qui ne l'ont pas encore fait sont invités à procéder à cette démarche de manière prioritaire.
262. Le représentant du gouvernement de la France s'est déclaré vivement favorable à la proposition du Bureau, estimant crucial que l'OIT prenne l'initiative de ces négociations.
263. Le Trésorier a indiqué que le titre du document devant être soumis au Conseil d'administration serait légèrement différent de celui dont la commission est présentement saisie. Le titre exact sera le suivant: «Dispositions financières relatives à une question urgente inscrite à l'ordre du jour de la 91^e session (juin 2003) de la Conférence internationale du Travail, concernant un système plus sûr d'identification des gens de mer», et cette rectification sera incorporée dans le rapport ainsi que dans le point appelant une décision.
264. *La commission recommande que, si le Conseil d'administration décide d'inscrire à l'ordre du jour de la 91^e session de la Conférence la question concernant un système plus sûr d'identification des gens de mer, le coût, estimé à 572 000 dollars des Etats-Unis, en soit financé en premier lieu par des économies réalisées dans la Partie I du programme et budget pour 2002-03, étant entendu que, si cela s'avère impossible, le Directeur général proposera d'autres moyens de financement à un stade ultérieur de la période biennale.*

Documents du Conseil d'administration

265. La commission était saisie d'un document¹⁴ concernant certaines améliorations sur les plans de la conception et du calendrier de distribution des documents présentés au Conseil.
266. MM. Blondel et Botha ont souhaité qu'il soit pris acte de leur satisfaction du fait que, pour la présente session, les documents de la commission et du Conseil ont été distribués bien plus tôt.
267. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a lui aussi félicité le Bureau d'avoir assuré la distribution des documents plus tôt. De plus, certains intervenants ayant émis, lors de la dernière session du Conseil d'administration, des commentaires à propos de la présentation et de la qualité rédactionnelle des documents, il a tenu à réaffirmer qu'à son avis les documents du BIT sont, sur ces plans, nettement moins critiquables que ceux des autres organisations de la famille des Nations Unies.

¹⁴ Document GB.283/PFA/10/2.

268. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, s'est ralliée aux autres intervenants pour remercier le Bureau d'avoir assuré une diffusion rapide des documents du Conseil d'administration, ce qui a permis aux membres de disposer de plus de temps pour en prendre connaissance.
269. Le représentant du gouvernement du Japon a remercié le Bureau de s'être efforcé de diffuser assez tôt les documents du Conseil d'administration et a relevé les progrès considérables qui ont fait suite aux discussions de la session du Conseil d'administration du mois de novembre précédent. Il reste néanmoins souhaitable de rendre les documents plus concis, tout en y incluant suffisamment de précisions pour permettre une discussion approfondie des questions abordées, de sorte que le Bureau doit poursuivre ses efforts d'amélioration du point de vue de leur rédaction.
270. Le représentant du gouvernement de la France a remercié le Bureau d'avoir veillé à ce que les documents du Conseil d'administration soient diffusés assez tôt et il a souhaité que le Bureau poursuive ses efforts pour parvenir à ce que les documents deviennent aussi concis que possible.
271. Le représentant du gouvernement de l'Algérie a lui aussi remercié le Bureau d'avoir assuré assez tôt la diffusion des documents et a exprimé le vœu qu'il en soit toujours ainsi à l'avenir.
272. La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a remercié le Bureau d'avoir amélioré la diffusion des documents et notamment de les avoir rendus accessibles assez tôt par le site Internet, ce qui est apprécié par les pays lointains. Les efforts tendant à une plus grande concision des documents doivent se poursuivre, compte tenu du volume croissant des questions qui doivent être abordées à chaque session du Conseil d'administration.
273. *La commission a pris note du document du Bureau.*

Genève, le 19 mars 2002.

(Signé) B. Botha,
Rapporteur.

Points appelant une décision: paragraphe 96;
 paragraphe 133;
 paragraphe 160;
 paragraphe 199;
 paragraphe 202;
 paragraphe 264.

Annexe I

Introduction du Directeur général au document GB.283/PFA/2/2

Traitement de l'excédent pour 2000-01

Monsieur le Président, je vous remercie de me donner l'occasion de présenter ce document.

Vous devez prendre aujourd'hui des décisions particulièrement importantes qui auront des répercussions sur la gestion du Bureau et sur les services que celui-ci peut fournir aux Etats Membres.

Ces décisions vous appartiennent. La Commission du programme, du budget et de l'administration a la responsabilité de fournir au Bureau des directives sur les questions ayant trait au programme, aux finances et à l'administration, en prenant en considération les divers intérêts et points de vue en cause.

Le Bureau vous a présenté un certain nombre de propositions, mais, en fin de compte, notre responsabilité essentielle consiste à mettre en œuvre, aussi efficacement que possible, les décisions que vous avez prises avec les ressources que vous mettez à notre disposition. Comme toutes les propositions qui vous sont soumises, celles-ci sont ouvertes à vos observations et à vos critiques ainsi qu'aux changements que vous souhaiterez leur apporter.

Les discussions d'aujourd'hui tiennent au fait qu'en 2000-01 le Bureau a reçu 57 millions de dollars de plus que le montant nécessaire pour financer les dépenses budgétaires autorisées.

L'excédent s'est produit car certains Etats Membres qui ne s'étaient pas acquittés de la totalité de leur contribution dans le passé ont décidé de payer une partie de leurs arriérés en 2000-01. Au mois de novembre dernier, les Etats-Unis ont annoncé le paiement d'un montant d'arriérés important. Ce versement représente la majeure partie de l'excédent dont nous disposons aujourd'hui. Je remercie les Etats-Unis et tous les pays concernés et considère ce geste comme un engagement en faveur des activités de l'OIT.

Il est important de souligner que cet excédent budgétaire ne tient pas à une sous-utilisation de budget approuvé. Comme indiqué dans le document GB.283/PFA/1, les dépenses autorisées ont été entièrement effectuées.

Nous sommes confrontés à un excédent de trésorerie consécutif aux versements d'arriérés.

Quelles sont les règles applicables?

Trois options sont possibles face à un déficit de recettes lié au non-versement de contributions et à un excédent lié au paiement d'arriérés.

La première option est l'option «emprunt et remboursement». L'article 21 du Règlement financier traite de la situation qui se présente lorsqu'un Etat Membre ne s'acquitte pas des contributions dues lors d'une période biennale. Il est indiqué clairement que, si les recettes disponibles sont temporairement insuffisantes pour financer les dépenses budgétaires, le Directeur général a la possibilité de contracter un emprunt auprès du Fonds de roulement ou de toute autre source. Le règlement couvre ensuite la situation consécutive au paiement des arriérés, entraînant un excédent. Il prévoit que les arriérés sont défalqués des obligations pour rembourser les prêts dus. Cette option n'a pas été utilisée par le Bureau jusqu'à présent et je ne pense pas qu'elle devrait l'être à l'avenir.

Une deuxième option consiste à ramener les dépenses au niveau des recettes disponibles. Lorsqu'un déficit de contribution paraissait probable, le Bureau a réduit les dépenses par le biais de

coups importantes dans les programmes. C'est l'option de la «gestion prudente» que le Bureau a systématiquement utilisée dans le passé. D'une certaine manière, elle a aidé à assainir la situation mais, d'un point de vue structurel, elle a affecté l'exécution générale.

Lorsque l'excédent résulte de réductions de programmes, le Conseil d'administration peut appliquer l'article 18 du Règlement financier qui prévoit que le montant total est crédité aux Etats Membres. Ce versement est proportionnel aux contributions, si bien que les contribuants importants reçoivent des montants importants et les petits contribuants des montants plus faibles.

La troisième option à la disposition du Conseil d'administration consiste à déroger à la règle ci-dessus et à utiliser une partie de ces ressources pour des activités et besoins importants de l'Organisation qui autrement ne seraient pas financés. C'est ce qui a été fait dans le passé, mais j'aimerais souligner que les décisions ont été prises au cas par cas en tenant compte des besoins particuliers de l'OIT à ce moment précis.

Selon moi, ces décisions ne devraient pas être considérées comme des précédents instituant une pratique établie simplement parce que les choses ont été faites ainsi dans les années quatre-vingt-dix.

Si vous choisissez cette option c'est parce que vous êtes convaincus qu'elle constitue une meilleure option institutionnelle pour les mandants. Elle leur permettra de tirer parti de l'excédent grâce à une amélioration et une augmentation d'activités et d'initiatives dont ils ne profiteraient pas autrement.

Je voudrais tout d'abord faire des observations générales sur les raisons pour lesquelles nous vous avons proposé la formule consistant à utiliser une part importante de l'excédent.

Premièrement, parce que nous sommes convaincus que cela *profitera aux pays en développement*. Ce sont les pays les plus touchés par les réductions — notamment en matière de programme — qui résultent du choix d'une gestion prudente. Les pays d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine et du monde arabe peuvent s'attendre légitimement à bénéficier aujourd'hui de l'excédent. Il en va de même des pays de la CEI. Selon nos estimations, deux tiers des dépenses proposées profiteront directement à ces pays.

Si la totalité des 57 millions de dollars d'excédent est utilisée à la réduction des contributions budgétaires futures, les 53 pays d'Afrique recevront un crédit total de 500 000 dollars. Les 11 pays de la CEI autres que la Russie recevront un crédit total de 208 000 dollars. Les pays en développement d'Asie, y compris la Chine, l'Inde et l'Indonésie, recevront 1 131 000 dollars. Les 15 pays les plus pauvres des Amériques recevront ensemble moins de 23 000 dollars. Les Etats arabes en recevront 615 000.

Si, au contraire, l'excédent est affecté intégralement aux gouvernements, plus de 90 pour cent, soit 51,5 millions de dollars, profiteront aux pays membres de l'OCDE.

Deuxièmement, parce qu'*il y a des besoins réels* — des besoins objectifs, concrets, réels, que ces ressources peuvent contribuer à combler. Je vous présente une solution fondée sur les besoins. Il s'agit de besoins qui sont apparus après l'approbation du budget ou qui avaient déjà été reconnus par le Conseil d'administration lorsqu'il a assemblé le cadre stratégique pour 2002-2005.

Aussi, la part de l'excédent qu'il est proposé d'utiliser a-t-elle été calculée en partant du bas et en prenant les besoins les uns après les autres. Nous n'avons pas visé des chiffres mais des besoins.

Troisièmement, parce que ce serait *une sage décision de gestion* qui enverrait le message voulu au Bureau. Si l'excédent est intégralement affecté aux pays, le message est le suivant: la prochaine fois, endettez-vous et remboursez plus tard, de façon à ne pas être contraints de réduire les programmes et à pouvoir exécuter pleinement votre budget. Je pense qu'il s'agit là d'une incitation à aller dans la mauvaise direction.

Si une part importante peut être conservée, le message devient: «poursuivez votre gestion prudente des déficits, ne vous endettez pas et réduisez les programmes selon les besoins». Une fois

les arriérés payés, le message continue ainsi: «nous ferons le point de la situation à ce moment et prendrons une décision en fonction des besoins qui pourront exister alors». L'avenir n'est jamais garanti, les décisions antérieures ne sont pas des précédents, mais la possibilité d'utiliser finalement ces ressources n'est pas exclue non plus. Une telle formule est une puissante incitation à la gestion prudente.

Bien entendu, cette option n'est pas exempte de difficultés pour le Bureau. Notre mémoire institutionnelle est pleine d'exemples qui nous rappellent ce qui se passe lors de ce que nous appelons une «crise financière»: gel du recrutement et des dépenses, coupes claires dans toute la gamme des programmes de l'Organisation, réduction des services offerts aux mandants, report des investissements relatifs à la technologie, à la recherche et à la formation, et parfois même interruption de l'entretien courant.

Les Etats Membres ont le droit d'exiger une gestion prudente des ressources en tout temps, et plus particulièrement lorsqu'il se produit une insuffisance des recettes. Nous ne devons pas avoir une attitude désinvolte envers l'endettement. Nous continuerons certainement à privilégier cette option si nous sommes soutenus par le Conseil d'administration.

Monsieur le Président, je voudrais vous livrer quelques réflexions sur la manière dont ces ressources devraient être utilisées si vous décidez de les approuver.

En premier lieu, nous ne devons pas nous lancer soudain dans des dépenses extravagantes. Nous devons nous garder de la complaisance et éviter l'attitude consistant à penser que l'apport de ressources dont nous bénéficions peut nous permettre de rendre notre gestion moins rigoureuse. C'est le contraire qui sera fait. De strictes procédures d'approbation seront mises en place.

En deuxième lieu, nos propositions ne doivent pas répondre seulement aux situations d'urgence ou à l'existence de nouvelles initiatives non financées, mais à des besoins réels qui ont déjà été déterminés par le Conseil d'administration.

En troisième lieu, les propositions concernent des dépenses spécifiques ponctuelles et limitées dans le temps; elles ne créent pas de nouvelles structures, non plus que l'expectative que ces activités se poursuivront dans le cadre du budget ordinaire.

En quatrième lieu, les principes de la budgétisation stratégique seront appliqués. Chaque activité planifiée s'inscrira dans le cadre des objectifs opérationnels et stratégiques de l'OIT. Le compte rendu de notre performance en ce qui concerne l'utilisation de l'excédent s'inscrira dans le rapport ordinaire que fait le BIT au Conseil d'administration sur l'application intégrée. Ce compte rendu a lieu tous les ans. Il couvre déjà le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires.

Monsieur le Président, je souhaiterais à présent en venir à la substance des propositions qui figurent dans le document dont vous êtes saisi.

Le Conseil d'administration s'est penché sur l'opportunité d'entreprendre ces activités lorsqu'il a débattu du cadre stratégique en novembre 2000.

Qu'il me soit permis de citer le paragraphe 3 du document qui en précise les objectifs:

... Le cadre stratégique vise deux buts: proposer des stratégies sur la façon d'atteindre les objectifs de l'OIT; déterminer des moyens de renforcer la capacité du BIT d'appliquer ces stratégies... Le thème directeur pour la période 2002-2005 est la mise en œuvre concrète du programme en faveur du travail décent.

Il est donc établi que ces dépenses seront ponctuelles et qu'elles ne constituent pas un précédent. La première question qui se pose alors est de savoir si les investissements proposés correspondent bien aux objectifs stratégiques de l'OIT et s'ils contribueront à la mise en œuvre concrète du programme en faveur du travail décent. Il me semble que la réponse à cette question est affirmative. De la même manière, j'estime que les ressources qui permettront de financer de nouveaux besoins et de nouvelles possibilités couvrent des questions qui doivent à l'évidence être traitées. Sur certaines d'entre elles, le Conseil d'administration a déjà pris des décisions.

Venons-en à présent à la nécessité de *renforcer nos capacités institutionnelles*, décrite au chapitre 2.

D'abord, il me semble qu'aucun des domaines de dépenses proposés n'est nouveau pour vous. Ce sont exactement les mêmes domaines que le cadre stratégique prévoyait de renforcer à moyen terme. Il avait identifié d'énormes besoins de reconstruction des capacités du Bureau, mais il n'avait prévu aucune ressource supplémentaire à cette fin.

Je cite à nouveau:

La deuxième partie du document est consacrée aux mesures à appliquer à moyen terme pour renforcer notre capacité institutionnelle de relever les défis à venir. Elle comprend les sections suivantes: gestion, services régionaux, gestion des connaissances, statistiques, égalité entre hommes et femmes, communications externes, relations externes, ressources humaines, technologie de l'information. Nous ne pouvons prédire à quelles occasions nos services seront sollicités, mais nous savons que si notre capacité intellectuelle et entrepreneuriale interne est insuffisante, nos réponses aussi le seront. Le but que nous visons, sous cet aspect du cadre stratégique, est d'élargir et d'approfondir notre base intellectuelle et d'améliorer notre aptitude à mettre nos connaissances au service de nos mandats. Ce but, nous nous proposons de l'atteindre d'ici la fin de la période allant jusqu'en 2005.

Dans ce même document, il est dit que la limitation des ressources budgétaires à une croissance zéro est particulièrement grave pour certains des nouveaux programmes les plus prometteurs, et pour des questions longtemps négligées telles que la formation du personnel.

Par conséquent, vous êtes saisis d'une proposition relativement simple. Ces besoins ont déjà été identifiés par le Conseil d'administration lorsqu'il a examiné le cadre stratégique. Le Conseil d'administration savait qu'il ne disposait pas des ressources suffisantes pour effectuer les investissements nécessaires. Nous proposons donc qu'une partie de l'excédent soit utilisée pour satisfaire aux besoins existants, identifiés précédemment.

Voilà qui explique la nature synthétique des explications fournies. Nous avons le sentiment qu'un accord existait déjà sur le fait qu'il s'agissait là de questions prioritaires qu'il fallait traiter, mais que nous ne disposions pas des ressources nécessaires pour le faire.

Je vous prie de m'excuser si ce point n'a pas été suffisamment éclairci dans le document dont vous êtes saisis, et je regrette que certains d'entre vous aient jugé qu'ils disposaient de trop peu d'informations pour justifier des niveaux de dépenses aussi importants. Nous estimions que l'argumentation stratégique figurait déjà dans la lecture conjointe du cadre stratégique et du budget pour 2002-03, et qu'un rapport serait fait tous les ans sur l'utilisation combinée du budget ordinaire, des ressources extrabudgétaires et des fonds excédentaires.

Nous avons fait un choix et nous sommes convaincus qu'il répond au profond désir du Conseil d'administration de passer d'un budget administratif, fondé sur les activités, à un budget stratégique, fondé sur les résultats.

Comme toujours, le Bureau est prêt à mettre à disposition toute l'information que le Conseil d'administration demandera. Mais j'espère que nous ne reviendrons pas au type de budget administratif qui était le nôtre par le passé. L'identification projet par projet d'activités détaillées gagnerait sans doute à être effectuée en consultation avec les mandants dans le cadre de la planification habituelle des activités de l'OIT, comme nous le faisons à présent pour les dépenses financées par le budget ordinaire. Si ces propositions sont approuvées, ces consultations auront lieu, bien entendu, pendant la mise en œuvre.

L'exercice serait achevé lorsque l'on ferait rapport chaque année au Conseil d'administration sur l'utilisation des fonds — les résultats obtenus et leur lien avec le processus de budgétisation stratégique.

Ces propositions mettent l'accent sur le travail de fond. Environ 32 millions de dollars, soit près des deux tiers, sont consacrés aux programmes techniques et régionaux tels qu'ils sont définis dans le budget stratégique. Le restant n'est nullement consacré à des frais administratifs, il est

consacré à des investissements dans les capacités de gestion, la mise en valeur des ressources humaines, l'évaluation, la sécurité, la technologie de l'information et les aménagements nécessaires pour effectuer notre travail.

Monsieur le Président, je ne crois pas que ce discours se prête à une étude approfondie de chacune des propositions figurant dans le document dont vous êtes saisi. Comme je l'ai dit, ces propositions doivent être examinées conjointement avec le cadre stratégique et le programme et budget pour 2002-03.

Je me tiens, avec mes collègues, à votre disposition pour répondre à toutes vos questions. Cependant, je souhaiterais soulever quelques questions à la suite des consultations que nous avons eues concernant ce document.

Le premier point que j'aimerais souligner est le ferme engagement que je prends de renforcer les travaux de l'OIT dans les régions, dans le cadre des activités à l'appui du travail décent. Comme je l'ai déjà dit, les pays en développement bénéficieront directement des deux tiers environ des dépenses proposées. Chaque région en développement bénéficiera, à peu près dans les mêmes proportions, de sa part du budget ordinaire.

Cette commission a souvent demandé davantage de ressources pour des programmes pour l'emploi tels que *Des emplois pour l'Afrique* ou le Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA, ou pour le renforcement de nos moyens de réponse aux crises et, en général, pour le renforcement de notre capacité de coopération technique. Les ressources proposées permettraient la mise au point d'un programme de coopération technique plus cohérent, plus intégré et mieux conçu, qui répondrait à ces demandes ainsi qu'à d'autres. En particulier, les activités liant l'emploi et le DSRP en coopération avec les institutions de Bretton Woods seraient améliorées.

Ces ressources favoriseraient également une plus grande décentralisation du personnel et des responsabilités, et nous pourrions nous rapprocher des mandants que nous servons. Elles aideraient également à faire face aux dépenses liées à la transition et renforceraient les programmes par pays concernant le travail décent.

Le deuxième domaine identifié est celui des défis à relever dans le domaine de la gestion.

Nous nous sommes lancés sur la difficile voie de la budgétisation stratégique et de la gestion axée sur les résultats. Partout dans le monde, l'expérience montre que les réformes doivent être maintenues à un rythme soutenu sinon elles tendent à se perdre. Le maintien de ce rythme ne dépend pas uniquement de la haute direction ou des institutions de gestion, encore que leur rôle soit déterminant.

Il nécessite aussi un effort de formation et de recyclage à tous les niveaux pour assurer la mise en œuvre des nouvelles procédures et l'instauration d'un système de contrôle à l'échelle de l'Organisation. Il exige aussi un nouvel engagement à pratiquer des évaluations dans un plus grand nombre de lieux, de manière plus approfondie et avec plus d'indépendance. Lorsque des possibilités de rationalisation sont décelées, une institution telle que l'OIT a le devoir de veiller à ce que les travailleurs évincés bénéficient d'une nouvelle formation et soient redéployés. D'autres investissements dans la modernisation de la gestion, maintenant que nous avons la possibilité de renforcer les mesures déjà adoptées, sont stratégiquement nécessaires.

D'une manière plus générale, la mise en valeur des ressources humaines est un élément déterminant de l'avenir de l'OIT. Elle permet d'améliorer la qualité de tous nos services. Sans aucun doute, nous considérons la formation non pas comme un coût administratif, mais comme un investissement. Ce raisonnement explique aussi la nécessité d'attirer une nouvelle génération de fonctionnaires dans notre Organisation, de les exposer au travail au siège comme dans les régions, et de les préparer à jouer un rôle clé dans l'amélioration de notre efficacité et de notre efficience.

Un renforcement substantiel de notre capacité de gestion et de nos programmes de mise en valeur des ressources humaines est nécessaire pour continuer à améliorer les services rendus à nos mandants.

Enfin, venons-en à la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Sa mise en place a été très dynamique, en particulier dès que nous avons bénéficié des conseils de ses coprésidents. La commission a été formée en un temps record et elle réunit d'éminentes personnalités.

Lors du premier contact avec plusieurs membres de la commission, des questions se sont posées sur les points suivants: calendrier, ampleur des consultations régionales et mondiales, nombre de réunions supérieures à ce qui était prévu au départ et mise à disposition intégrale du soutien de la plus haute qualité nécessaire en matière de recherche technique. Inévitablement, cela a des conséquences sur le budget de la commission, bien qu'il reste très inférieur à celui de commissions comparables. Nous examinerons ces questions bien plus en détail lorsque le Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation se réunira à la présente session du Conseil d'administration.

Permettez-moi de rappeler les principales questions que j'ai évoquées. D'abord, les propositions dont vous avez été saisis tiennent compte des nécessités. Elles répondent aux besoins et problèmes de nos mandants, en particulier ceux des pays en développement. Ensuite, les débats sur les excédents et leur utilisation devraient se fonder sur le principe d'une gestion prudente. C'est ce que le Conseil d'administration a toujours recherché et, vous en conviendrez, c'est ainsi que vous voulez que le Bureau soit administré à l'avenir. Enfin, ces propositions vont dans le sens des concepts de gestion fondée sur les résultats et de budgétisation stratégique auxquels la commission est attachée.

Il est de mon devoir de Directeur général d'insister sur le fait que l'OIT peut et devrait faire plus. Nous devons faire plus, j'en suis profondément convaincu. Nous en avons maintenant l'occasion. Cette décision dépend de vous.

Annexe II

Utilisation proposée de l'excédent de l'exercice biennal 2000-01

Etat récapitulatif

	Dollars E.-U.	Dollars E.-U.
Nouvelles exigences et nouvelles possibilités		
Session maritime de la Conférence internationale du Travail	3 200 000	
Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation	2 800 000	
Normes internationales du travail	2 000 000	
Réponse aux crises et aux situations d'urgence	6 500 000	
Investissements dans le bâtiment et le logement	5 500 000	
Sécurité et sûreté du personnel	<u>2 800 000</u>	
		22 800 000
Renforcement des capacités institutionnelles prévu dans le cadre stratégique		
Défis posés par la gestion	6 000 000	
Services régionaux	10 000 000	
Statistiques	2 000 000	
Egalité entre hommes et femmes	2 000 000	
Communications externes	3 500 000	
Investissement dans la technologie de l'information	<u>5 000 000</u>	
		<u>28 500 000</u>
Total		<u>51 300 000</u>
Coût total en francs suisses		90 801 000

Annexe III

Observations supplémentaires du groupe des employeurs sur le document GB.283/PFA/9

Exécution du programme de l'OIT, 2000-01 (Neuvième question à l'ordre du jour)

Observations supplémentaires des employeurs sur le document GB.283/PFA/9

Il est pris acte avec intérêt du quatrième paragraphe, dans lequel le Directeur général donne son opinion sur les effets de l'action de l'OIT.

Le paragraphe 11, qui expose succinctement la première étape de l'application de la budgétisation stratégique, indique que cette étape est jugée terminée. Nous avons cru comprendre qu'un examen devait avoir lieu au niveau des régions. Cet examen a-t-il été achevé?

Nous remercions le gouvernement du Royaume-Uni pour l'appui qu'il a apporté au processus de renouvellement organisationnel (paragr. 13). Nous encourageons les donateurs à poursuivre leur aide en tenant compte des enseignements tirés, en particulier, de la mesure de la performance (paragr. 14, quatrième point).

Le paragraphe 22 indique que le premier objectif stratégique représente désormais plus de la moitié de la coopération technique financée par des fonds extrabudgétaires. Les employeurs s'inquiètent de la diminution de la part relative de l'aide à l'emploi et prient instamment les donateurs de reconsidérer leur contribution dans ce domaine.

Sur le premier objectif, nous souhaitons obtenir des précisions sur les paragraphes 24 et 25. Il est étonnant que le paragraphe 25 ne fasse pas allusion à l'identification des conventions, qui peut soulever des obstacles à la ratification. De même, dans le paragraphe suivant, le Bureau ne mentionne pas la nécessité de supprimer certains instruments. Pour ce qui est du paragraphe 26, nous en approuvons le texte, mais nous souhaitons surtout qu'une aide soit également accordée avant la ratification. Est-ce un moyen de contraindre les gouvernements à ratifier? Au sujet du paragraphe 28, nous voudrions avoir quelques exemples concrets de changements négatifs et savoir quels enseignements le Bureau en a tirés.

Les activités conduites par le BIT sur le travail des enfants sont remarquables, et c'est la meilleure image que l'Organisation peut donner de sa capacité d'action. Malgré ces efforts, les employeurs ont deux inquiétudes. Le résultat de l'indicateur 1b.3 est très faible et nous en sommes très mécontents. Le travail des enfants de sexe féminin est un problème grave vu les questions de prostitution, de traite et de service domestique, et l'OIT devrait accorder une attention particulière à ce problème. Dans le cas de l'indicateur 1b.5, le résultat est positif mais le document ne donne pas d'indication quant à la qualité et à l'efficacité des services fournis. Si le seul fait de donner une affiche signifie que le Bureau enregistre un nouveau service rendu, le résultat est faible et l'OIT doit améliorer la définition de cet indicateur. L'OIT devrait donner une définition du terme «service». Il faudrait expliciter le paragraphe 33 en indiquant s'il existe des entraves autres que celle à laquelle il est fait allusion (ressources en personnel?) empêchant d'atteindre pleinement la cible fixée. Au paragraphe 35, nous aurions souhaité en savoir davantage sur les différents types de systèmes de surveillance et sur leur efficacité. Le Bureau devrait préciser cette information.

Nous avons également des inquiétudes au sujet de l'objectif opérationnel 1c qui, à notre sens, devrait être repensé dans les futurs programmes et budgets. Nous ne remettons pas en question le travail de la commission d'experts, mais les résultats sont inférieurs aux cibles fixées. En outre, une diminution a été enregistrée entre 2000 et 2001 (indicateurs 1c.2 et 1c.3). Autrement dit, 30 pour

cent des informations ne sont pas traitées. Devons-nous réexaminer le contenu du questionnaire et le rôle de la commission d'experts?

Il nous faut noter que, malgré l'approche de la budgétisation stratégique, les activités revêtent dans certains cas une très grande importance, comme en témoigne le succès des activités relatives aux améliorations possibles des activités normatives (paragr. 38 et 39).

Nous nous félicitons de l'étude approfondie sur la gestion et l'organisation du travail du département (paragr. 43). Pourrions-nous en avoir une copie?

Sur la question du Guatemala (tableau, p. 13), cette activité ne semble pas avoir été exécutée dans un cadre tripartite mais par le biais de pressions extérieures.

Pour formuler une observation générale sur l'action normative et compte tenu de l'indicateur 3a.3, nous devrions élaborer plus souvent des recueils de directives pratiques, qui produisent d'excellents résultats.

A propos du deuxième objectif stratégique et comme le Conseil d'administration s'en souviendra, la question de l'emploi est fondamentale pour le groupe des employeurs. Les résultats sont positifs, mais le document ne mentionne ni l'importance ni les modalités de la contribution que l'OIT a apportée aux politiques nationales de l'emploi et des ressources humaines. L'efficacité et l'efficacité des conseils ou des recommandations sont certes difficiles à mesurer, mais les indicateurs ne font pas suffisamment ressortir la qualité et l'influence réelles de l'OIT sur la politique nationale de l'emploi.

Au paragraphe 45, nous relevons une nouvelle fois la baisse des ressources du PNUD et nous demandons au Bureau quelles mesures sont prises pour résoudre ce problème.

A la première phrase du paragraphe 59, mention est faite de nouveaux partenariats et approches qui ont été mis en place pour améliorer la qualité des emplois dans les micro-entreprises et renforcer l'organisation de l'économie informelle. Quelle a été la nature de ces partenariats et approches, de quelle manière la qualité des emplois a été améliorée et comment l'organisation de l'économie informelle a été renforcée?

Les employeurs saluent le travail important qui a été accompli pour contribuer à l'élaboration des DSRP (paragr. 49). Le document aurait pu également fournir plus de renseignements au sujet des recommandations sur les politiques à suivre qui ont résulté de la discussion tripartite sur le rapport concernant l'examen approfondi de la politique de l'emploi, comme dans le cas du Pakistan exposé dans le tableau figurant à la page 16.

Nous souhaiterions avoir davantage d'informations sur le rôle de l'OIT dans le domaine des «finances sociales». Qu'est-ce que cela veut dire et quel est le rôle de l'OIT, eu égard en particulier à la Banque mondiale (paragr. 61)?

Au sujet du troisième objectif stratégique, on peut répéter que cette section est agréablement introspective, mais il y a aussi d'autres choses à dire. Les résultats sont positifs si ce n'est dans le cas de la protection de la maternité, mais, avec un document «inratifiable», il est difficile de proposer une politique concrète.

Nous relevons que le document ne fait aucune mention du Fonds de solidarité sociale mondiale.

En ce qui concerne le quatrième objectif stratégique, les résultats sont positifs, et en particulier les activités dirigées par ACT/EMP. Les programmes énumérés au paragraphe 112 sont remarquables car ils sont entièrement déterminés par la demande, et la programmation stratégique étant une composante essentielle ils sont ciblés et axés sur les résultats. Nous constatons avec inquiétude qu'une place importante est accordée au Programme focal pour le renforcement du dialogue social au détriment du renforcement des partenaires sociaux. Le Bureau doit établir un équilibre et donner un rang de priorité plus élevé à la promotion des partenaires sociaux.

Au sujet des programmes intersectoriels, l'OIT devrait élaborer des indicateurs et des cibles pour le Centre de Turin et pour l'Institut afin de mettre en harmonie toutes les activités de l'OIT.

Enfin, au sujet de la gouvernance, l'OIT a apporté quelques améliorations, mais une évaluation extérieure serait fort appréciée, et nous reconnaissons la difficulté qu'il y a à énoncer des indicateurs et des cibles sur le sujet.